19.

CONCOURS

POUR LA CHAIRE DE MÉDECINE-LÉGALE,

VACANTE PAR LA MORT DU PROF.r ANGLADA.

DES PASSIONS

ET

DES INSTINCTS,

SOUS

LE RAPPORT MÉDICO-LÉGAL.

Thèse

Soutenue publiquement dans l'Amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Montpellier, le Dimanche, 1er Mars 1835,

PAR

LE Dr V. TRINQUIER.

ROYAL COLLEGE OF SURGEONS OF ENGLAND LIBRARY 1892

Montpellier.

IMPRIMERIE DE JEAN MARTEL LE JEUNE.

1835.

.01

De quelque façon qu'on juge cette œuvre, elle veut le bien, elle est dans le siècle; elle ressort des temps qui commencent, et dont on ne soupçonne pas la majesté.

Physiol. de l'Homme social, par Scipion Pinel, p. 9.

Le seul rapport qui puisse exister entre la législation et les passions humaines, est aujourd'hui l'appréciation de la responsabilité.

J'en prévois un autre, c'est l'art de savoir diriger et développer l'homme, d'après sa nature individuelle, afin de prévenir le plus grand nombre de crimes et de maladies. Mais celui-ci découlera de l'étude complète du premier.

Je ne dois pas m'occuper à décrire les passions et les instincts; ce serait peut-être élégant, mais c'est plutôt l'œuvre des moralistes et des poètes: je ne décrirais comme eux que des abstractions, et leur règne est passé. Le rôle du médecin est d'étudier tout ce qui a rapport à l'homme, dans l'homme lui-même et dans tout ce qui l'entoure.

Ainsi, dans un premier chapitre, je dirai ce qu'a été le libre arbitre jusqu'ici, et ce qu'il doit être à l'avenir.

Dans le second, je rechercherai l'origine des passions ou des instincts, non-seulement

pour l'homme, mais pour tous les animaux, dans l'organisation elle-même, et j'établirai que ces passions doivent aussi être suivies dans le monde extérieur, comme occasion ou sujet de développement.

Dans le troisième, j'étudierai l'homme et les hommes, dans leur rapport avec leur milieu social; je déduirai du tableau statistique de leurs actes criminels, la nature et le nombre de leurs besoins, de leurs passions; et par ce qu'ils ont fait de mal, je dirai ce qu'ils peuvent faire de bien, et comment ils peuvent le faire.

Dans le quatrième, je considérerai l'homme principalement matériel, et je montrerai les passions d'après la constitution, le tempérament, l'idiosyncrasie et les maladies; des exemples seront cités à l'appui. Enfin, je montrerai aux juges, d'après tout ce que j'ai dit, à combien de circonstances il doit avoir égard pour établir la responsabilité d'un accusé.

L'œuvre est grande, le temps est court (1): le sujet est tout-à-fait neuf, et personne n'a pu me guider; car, à peine en trouve-t on quelques lignes dans les auteurs de médecine légale.

(1) *Neuf jours seulement sont accordés pour la composition et l'impression.*

DES PASSIONS ET DES INSTINCTS

SOUS LE RAPPORT MÉDICO-LÉGAL.

CHAPITRE PREMIER.

Du libre arbitre ; ce qu'il a été jusqu'ici, et ce qu'il doit être à l'avenir.

Si l'on considère l'homme composé d'une substance matérielle, palpable, putrescible, et d'un principe immatériel, s'unissant à la première pour un temps limité, pouvant la diriger, la contrarier ou la satisfaire ; si, avec Pythagore, Platon, les Pères de l'Église, etc., etc., nous plaçons l'âme raisonnable dans la tête, et l'âme

brutale, *féroce*, dans le corps; si nous supposons, avec tous les spiritualistes, que les actes de l'homme doivent lui être toujours imputés après le combat de ces deux puissances, quelle que soit l'influence de l'organisation impulsive de l'individu et de ce qui l'entoure, sans doute l'homme doit sans cesse combattre, il doit toujours s'élever activement contre les désirs, les besoins, les penchans qui le poussent à la jouissance charnelle, matérielle; il doit même toujours les vaincre, fussent-ils contraires à la nature et aux lois, car il est responsable de tous leurs effets. Il est souverainement actif de sa nature; il est tout-puissant et sur son organisme et sur les corps qui l'environnent; roi de l'Univers, tout a été créé exprès pour lui; il peut tout modifier, tout prendre ou tout repousser à son gré; on dirait même qu'il est essentiellement indépendant de son milieu, et qu'il pourrait exister sans lui. La matière, c'est le démon tentateur, c'est la poussière inerte, la pourriture qui doit rester telle après cette vie, l'âme seule étant immortelle: aussi, le spiritualiste, conséquent avec ses principes, la cache, l'opprime, la torture en contrariant ses instincts et lui refusant satisfaction. Si, pressé par la faim, il prend une pomme, un pain, etc., qui ne lui appartiennent pas, il est coupable, il doit être puni; si, dominé par une de ces maladies qui

troublent la raison, agitent le corps, pervertissent les sentimens, il attente à la pudeur du sexe, à la vie, à la propriété d'un homme, il est coupable encore; il sera puni pour n'avoir pas prévenu par des combats intérieurs et autres moyens la folie qui occasionne ces effets. Si enfin, par un vice d'éducation, ou toute autre influence morale, cet homme devient fanatique, intolérant, cruel, ou passionné pour l'or, le jeu, la débauche, ou même imbécile, les actes qui émaneront de lui doivent rigoureusement lui être imputés; il en est toujours responsable: car, la voix intérieure de sa conscience s'étant toujours fait entendre; faute et crime à lui, s'il n'a pas toujours suivi ses conseils..... N'est-ce pas là le langage que devrait tenir le spiritualiste conséquent à son principe?.....

Ainsi les fanatiques Damien, Ravaillac, etc., ont mérité leur supplice. Ainsi les infirmes Lecouffe, Papavoine, Jacques Monnier, Nicolas Pernot, Henriette Cornier (1), la femme Choueller (2), Jean Smith (3), etc., étaient responsables de leurs actions criminelles. L'auteur d'un vol dans un besoin impérieux, d'un meurtre dans l'effervescence d'une passion aveugle ou d'un préjugé fanatique, doivent toujours être

(1) *Gaz. des Trib.*; 27 février 1826.

(2) *Constit.*; 4 juillet.

(3) Cour d'assises de Metz; novembre 1821.

condamnés. On a beau arguer que ces hommes étaient fous, du moins au moment de leur crime, qu'ils n'avaient pas leur libre arbitre; le spiritualiste répond qu'ils auraient dû s'appliquer de bonne heure à modérer leurs passions, pour en prévenir les effets; et que même, dans le cas de folie évidente et durable, on doit *sinon les condamner comme coupables, du moins les tuer comme bêtes féroces* (1). *Car, des fous semblables seraient trop embarrassans; il faut en délivrer la société* (2).

Quant au crime d'infanticide; ce qui les multiplie, dit un autre, c'est son impunité, soit à cause des nullités des rapports médico-légaux, soit à cause de l'indulgence malentendue des juris (3). La loi doit toujours être rigoureusement appliquée.

Enfin (4), « la monomanie n'est qu'une chi-» mère, qu'un fantôme évoqué, tantôt pour » arracher des coupables à la juste sévérité des » lois, tantôt pour priver arbitrairement un ci-» toyen de sa liberté. » (5) Et toutes les fois qu'il s'agira d'indulgence par un motif quelconque

(1) *Journ. des Débats*; 18 février 1825.

(2) Colrat; *Gaz. de France*, 19 décembre 1826.

(3) Poilroux; *Médecine légale criminelle.*

(4) Paroles de M. l'avocat-général, dans le procès d'Henriette Cornier.

(5) Paroles de M. Dupin dans le procès de d'Arzac.

dans des crimes *atroces*, « sachons (1) apprécier à sa juste valeur cette nouvelle espèce » d'hypocrisie, qui affecte de ne pas croire au » mal, par cela seul qu'il est excessif; repous- » sons ces courtisans de l'humanité, qui préten- » dent l'honorer en faisant d'un crime une ma- » ladie, et d'un meurtrier un fou. Appeler l'in- » dulgence sur le vice, sur le crime où conduit » la paresse morale, c'est méconnaître la force » qu'il a fallu à l'homme vertueux, c'est le dés- » hériter de la gloire qu'il a méritée. »

Telles sont les conséquences sévères mais exactes, que le spiritualiste devrait déduire du principe de l'activité absolue de l'âme, sous le rapport de la responsabilité des actes.

Si, dans l'hypothèse opposée, admettant aussi l'existence des deux principes, l'un matériel et l'autre non appréciable par nos sens, mais provenant comme effet du premier, l'on attribue les passions, selon les stoïciens, à un trouble d'esprit contre nature, empêchant la raison de gouverner l'homme, maîtrisant la volonté et renversant le libre arbitre; si l'on ramène, avec Épicure, les passions aux besoins physiques; si, avec Galien, on les fait dériver

(1) Elias Regnault; *Du degré de compétence, etc.*, pag. 207.

d'un désir insatiable, nécessairement physique; si nous supposons avec Descartes, que les passions sont produites par une agitation morbide des *esprits vitaux*, émanés de la glande pinéale; qu'après les avoir reconnus avec Hoffmann, dans un désordre de la circulation du sang, nous les attribuions avec Boërrhaave à des mouvemens particuliers des esprits animaux dans les nerfs, opérés au moyen des sensations extérieures; si, avec Locke, Condillac et leurs disciples, nous considérons la sensation comme point de départ des phénomènes intellectuels et moraux, et que nous disions, comme une déduction rigoureuse des principes de Gall et de Cabanis, que les instincts et les passions tiennent au degré du développement d'une ou plusieurs portions du cerveau, et que le cerveau sécrète la pensée, comme le foie sécrète la bile; si, enfin, nous croyons avec les physiologistes modernes, que la vie est l'effet de l'organisation, que l'organe est la cause de la fonction, qu'il n'y a existence qu'à la seule condition de l'action des organes extérieurs, que toute maladie n'est que l'effet réactif de cette action augmentée; évidemment, l'homme n'est plus qu'une machine (Lametterie), une véritable statue (Condillac). Il n'est rien par lui-même, si quelque corps extérieur ne le frappe, ne le meut, ne provoque en lui la vie et l'activité.

D'après cela, qui pourra accuser, et condamner, un homme qui, à l'exemple de ce grenadier en faction, épris subitement à la vue d'une jolie femme, la séduit, la force, la viole? Est-il responsable d'une organisation trop susceptible? Si un homme a faim et qu'il vole pour satisfaire ce besoin, est-il coupable? Si, doué d'une force athlétique, il a une tendance, un plaisir à exercer des mouvemens musculaires, s'il les dirige contre son voisin à tort ou à raison, ne peut-il pas dire qu'il y a été poussé par un besoin instinctif, qu'il n'avait pas cru le tuer? Dans un accès de mélancolie, un amant ou un mari soupçonneux, maltraite sa femme ou la tue, qui, avec le principe matérialiste, ne verra, dans cet acte, l'effet d'une irritation gastro-hépato-entérique? Si, enfin, un individu vole, malgré le désir apparent ou réel de ne pas le faire; s'il tue avec ou sans émotion même des personnes qui semblent lui être chères; s'il trouve du plaisir à incendier, à ravager, etc., qui pourra soutenir la culpabilité de cet homme, après avoir admis l'existence et l'influence absolue des organes partiels, comme siége et condition des penchans et des passions?..... Étrange systême, s'écrie avec raison le spiritualiste, qui tend à transformer les villes en séjour de crime et de débauche, les hommes en bêtes féroces; qui anéantit tout systême de répres-

sion, de punition, et détruit tous les liens de la société !

Les conséquences sont aussi rigoureuses avec l'hypothèse matérialiste, qu'avec celle des spiritualistes. D'après celle-ci, l'homme souverainement actif, punit sévèrement les infractions à la règle, quels qu'en soient les motifs. Il se roule dans la cendre, se couvre d'un cilice, combat, opprime la matière qui n'est que pourriture et concupiscence. D'après celle-là, l'homme n'existant que par l'influence de cette même matière, n'agissant que par elle et pour elle, tend sans cesse à la contenter, à satisfaire ses goûts et ses penchans, au fur et à mesure qu'ils se développent; il ne peut pas vouloir qu'on le punisse de ces satisfactions. Le code de l'un ne peut pas ressembler à celui de l'autre. Le premier s'élance hors de ce monde vers un être divin, qui lui promet des jouissances douces et éternelles, s'il méprise celles de la terre; le second jouit de toutes celles d'ici bas, sans espoir d'en avoir d'autres après cette vie. L'un, indépendant de tout ce qui l'entoure, a liberté d'agir; l'autre, soumis aux agens extérieurs, effet lui-même de sa propre organisation, n'est pas le maître de la contrarier quand elle ordonne.

Qu'a fait la loi vis-à-vis de ces deux princi-

pœs? Ce qu'elle ne pouvait éviter. Elle fut sévère tant que le principe fut pur ; elle se relâcha de sa rigueur, lorsque celui-ci s'altéra, et, suivant ensuite côte à côte l'opposition matérialiste, elle s'en est laissée dominer en partie; elle est devenue impie, athée, selon l'expression de l'abbé de La Mennais, et cependant, elle est restée basée sur les principes qui lui avaient donné naissance. Elle montre aujourd'hui le bizarre assemblage de la sévérité spiritualiste et de l'impunité matérialiste. Elle gouverne, ainsi badigeonnée, également en butte aux attaques des deux partis, conservant le dogme du libre arbitre, et tombant dans l'impunité, en voulant en modifier la rigueur. Mais, quel est-il ce libre arbitre, cette puissance de volonté détachée de toute substance matérielle, cette activité indépendante du *moi organisme ?....* Quel est surtout son rapport avec les systêmes précédens ? Comment la loi a-t-elle dû et doit-elle le comprendre ? Il est urgent de répondre à ces questions, si l'on veut prévenir et éclairer toutes celles que les dépositaires de la justice ne cessent d'adresser au médecin.

Tant que les principes du bien et du mal ont été distingués l'un de l'autre, et reconnus comme se disputant le cœur de l'homme, on a pu dire, avec Socrate et Saint Paul : « Lorsque je veux

le bien, je trouve en moi une loi qui s'y oppose, parce que le mal réside en moi. » Et l'on n'a pu refuser à l'homme la faculté de choisir, entre ce bien et ce mal. *C'est cette faculté* qu'on nomme *liberté*, laquelle mise en acte s'appelle *volonté. Toute volonté n'est que liberté*, dit Saint Augustin : et là où est l'esprit de Dieu, là est la liberté..... Cette faculté, a dit M. Ancillon (1), est la seule force qui ne soit soumise à aucune loi, à aucune cause, et qui ait son point d'appui sur elle-même, etc.....

D'après ce dogme, on conçoit que l'homme puisse être libre dans les cachots, au milieu des chaînes, sous la verge du despotisme le plus aveugle. Saint Laurent est libre fixé sur des charbons ardens; Silvio Pelico est heureux et content de sa résignation vraiment chrétienne; il est aussi libre malgré les tourmens et la prison les plus injustes. Tous les martyrs de la religion du Christ n'ont eu de force que par cette abnégation de la matière, ou du *moi* organisme...

Mais, pour que cette liberté morale soit bien comprise et conséquente au principe spiritualiste, il importe qu'elle soit absolue ; car, si elle est relative et limitée, tout cet échafaudage d'abstractions s'écroule de lui-même : aussi c'est

(1) *Mélanges de Littérature et de Philosophie ;* t. II, pag. 224.

à tort que Gall repousse la liberté absolue, sous le seul prétexte que, l'homme étant fini et matériel, il ne peut y avoir rien d'absolu en lui : il aurait dû commencer par réfuter l'immortalité de l'âme, dont les spiritualistes déduisent la liberté morale absolue.

Voyons ce que devient le libre arbitre avec le matérialiste. Partant de l'organisme pour rendre compte des phénomènes vitaux et moraux, les partisans de cette école devaient expliquer différemment la liberté morale. « L'homme, dit Locke, veut nécessairement ce qu'il juge être bon dans le temps qu'il le veut. » C. Bonnet dit que « *vouloir* est un acte de l'être sentant ou intelligent, par lequel il préfère entre plusieurs manières d'être, celle qui lui procure le plus de bien ou le moins de mal. » La liberté est le pouvoir de faire ce que la volonté exige d'une manière absolue (Voltaire). « La volonté, » dit Condillac, est un désir absolu, et tel que » nous pensons qu'une chose désirée est en notre » pouvoir. » La liberté « est, selon M. Morel de » Rubempré, cette faculté de l'homme de choi- » sir, parmi les différens moyens de bonheur » (physique) mis en son pouvoir, celui qu'il » jugera le plus capable de le lui procurer. » Enfin, Gall trouve dans la multiplicité des instincts, des motifs suffisans pour mettre la vo-

lonté en exercice; mais, il ajoute que *l'homme se détermine en conséquence des lois de la pensée, d'après le motif qui agit le plus puissamment sur lui, ou qui lui offre le plus grand bien* (1).

Il suit de tout cela que toute liberté morale devient illusoire. Ainsi, l'amour de soi, le désir du bien-être matériel et individuel étant la seule volonté instinctive de l'homme, il n'y a pas de libre arbitre.

Et lorsqu'un penchant vicieux se développe et prend droit d'habitude, lorsque des passions violentes se montrent avec désordre, il n'est pas logique d'en rendre l'homme responsable; car, il n'y avait pas, il ne pouvait y avoir choix de sa part, il a obéi a son organisation primitive.

Pour le spiritualiste, quoiqu'il n'y eût pas rigoureusement liberté de choisir entre le bien et le mal, car on ne peut pas ne pas vouloir ce qui nous est le plus utile, il y a du moins un grand mérite, celui de mépriser et de repousser les biens présens qui le tentent, pour des biens en espérance dans une autre vie; et, d'après son principe, le délirant, le somnambule, le passionné, répondront toujours de leur conduite actuelle par leur conduite passée; tandis que, chez le matérialiste, l'état antérieur ser-

(1) *Sur les fonctions du Cerveau;* tom. I, p. 287.

vira, au contraire, à le décharger de toute responsabilité présente.

La loi, je l'ai dit plus haut, n'a pas dû être rigoureusement hostile à l'un de ces deux systêmes. De fait, elle admet la liberté morale de l'homme; mais, dans ses modifications, elle permet à ses dépositaires d'être moins rigoureux. Si, dans le cas d'adultère, *flagrante delicto*, dans celui de viol ou attentat à la pudeur, dans celui de légitime défense, elle ne punit pas la vengeance exercée instantanément par la partie lésée, ce n'est pas en considération de l'absence du libre arbitre, mais par le droit imprescriptible dont tout homme peut user pour repousser la violence par la violence; et quand la loi permet à un autre de punir, elle est supposée confier son glaive à la partie intéressée dans un moment imprévu.

La loi a dû aussi être peu à peu contradictoire et en opposition avec elle-même, comme les deux systêmes dont elle a suivi les développemens; elle a dû arriver à ce résultat informe, étrange, de condamner et d'absoudre pour le même délit commis dans des circonstances analogues. Enfin, parfois exclusive, comme les deux principes décrits, elle a dû rappeler souvent le lit de Procuste.

Si vous revenez sur chacune des hypothèses, d'après lesquelles les passions ont été considérées, si vous les jugez alternativement l'une par l'autre, vous les verrez fausses l'une et l'autre, ou du moins incomplètes, impuissantes pour l'explication des phénomènes ; si, vous plaçant à un autre point de vue, vous les comparez, vous les associez, il en découlera un tout autre résultat : l'un n'échappera plus à l'influence du monde extérieur, l'autre n'ira plus y chercher toute son activité et sa vie ; et vous trouverez le degré réel de responsabilité d'un acte quelconque, dans la double *étude* de l'être et de son milieu, et de leurs variations respectives.

En effet, l'homme ne doit pas être séparé du monde extérieur ; il en est modifié et il le modifie à son tour. Il donne et reçoit, agit et réagit dans des proportions variables et relatives soit à sa puissance active, soit à celle de son milieu ; et de telle sorte qu'il y ait tendance continuelle à une *harmonisation* réciproque : il peut y avoir des prédominances d'action, tantôt de la part de l'être vivant, tantôt du côté de son milieu, et par suite, diversité de part et d'autre dans les modes de développement et de satisfaction, et dans les chances d'ordre ou de santé sociale. La manifestation vivante de ces prédominances

variées, n'est autre que la maladie, le trouble, le désordre, etc.

Or, de même que, en bonne pathologie, il est utile de connaître les modificateurs au milieu desquels et par lesquels s'est développée la maladie; de même, en médecine politique, l'homme social doit être apprécié dans ses rapports avec le monde extérieur; car, dans les deux cas, il importe de savoir comment et d'où est venu le désordre, s'il doit être rapporté à l'homme ou à son milieu, ou à l'un et à l'autre réunis.

Tel est le véritable point de vue sous lequel la liberté morale doit être envisagée; elle ne peut être absolue, parce que l'homme n'est pas seulement indépendant et immatériel; elle ne peut non plus être négative, parce que l'homme est plus qu'organes, que matière; enfin, elle doit être relative au milieu, comme objet ou moyen de provocation et de développement, et à l'organisation vivante, comme principe d'impulsion plus ou moins énergique.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Les instincts et les passions sont les puissances actives et inhérentes de l'homme vivant Leur développement plus ou moins régulier est relatif autant au monde extérieur qu'à l'homme lui-même.

Je ne puis accepter la division des phénomènes de l'homme vivant en instincts, comme désirs matériels et organiques, et en passions, comme désirs moraux indépendans du corps; car cet homme n'est qu'organes fonctionnant, combinés ensemble, associés, et constituant un *être* vivant qui se manifeste par un mode de sentir et d'agir à lui propre.

Cet être ne doit pas être envisagé spécialelement dans son aspect spirituel, ni seulement dans son aspect matériel; car ce serait isoler deux choses qui ne peuvent être conçues l'une sans l'autre. Les différens modes d'après lesquels se manifestent tous les corps de la nature, en général, et les corps organisés, en particulier, ne sont rien autre que l'activité vivante, les puissances actives de ces mêmes corps; qui, de simples instincts, dans les animaux inférieurs, se transforment progressivement en penchans, passions plus ou moins puissantes dans l'humanité.

L'homme vivant n'est pas seulement *un*, mais il est encore *multiple*, c'est-à-dire, composé de fractions plus ou moins nombreuses, différentes entre elles, quoique solidaires les unes des autres, et associées ou combinées pour constituer *un tout, un ensemble spécial.* Cet *entier* pourra donc se manifester par des modes multiples et différens, quoique toujours dans un but commun. Ainsi, chaque tissu, chaque organe, chaque appareil d'organes, chaque organisme complet pourra manifester une puissance active particulière, différente, mais non entièrement indépendante. Le besoin de respirer ne ressemble pas à celui de digérer, celui de penser n'est pas celui de procréer, et les organes qui sont affectés à chacun d'eux, diffèrent entre eux; mais leurs actions respectives sont solidaires et dépendantes d'elles-mêmes; de plus, elles ne s'exercent que pour l'ensemble de l'être.

Or, le mode de sentir et d'agir de tout corps organisé, depuis la molécule simple jusqu'à l'être le plus complet, se manifeste par fonction, instinct, besoin, passion; et l'on peut déjà dire que le premier de tous les *instincts* est cette sorte d'appétence ou d'attraction de tout ce qui convient à l'être et à sa continuation. Il y a d'autant plus de plaisir ressenti, que ce désir, cette attraction sont plus satisfaits, et d'autant moins de plaisir qu'il y a moins de satisfactions: depuis

la plus simple attraction moléculaire, jusques au désir le plus violent d'un organe, d'un organisme, c'est toujours des phénomènes et des attributs analogues, quoique différens par leur transformation progressive.

Renfermés dans la cohésion et l'affinité des molécules intégrantes pour les minéraux, devenus absorption et inhalation, et pouvoir de former des molécules constituantes dans les végétaux ; enfin, transformés en nutrition plus active, en sensibilité plus évidente, et en mouvemens dans les animaux ; ces phénomènes sont encore d'autant plus évidens, d'autant plus compliqués et plus parfaits, qu'on monte dans l'échelle de ces derniers jusqu'à l'homme.

Si nous convenons avec Tiedmann et plusieurs physiologistes modernes, que l'homme résume dans son organisation toutes les classes inférieures de la création ; si, avec Gall, nous admettons aussi qu'il peut résumer en mieux tous les instincts inférieurs, avouons que ce *résumé* ne se fait point par une addition ou simple agglomération de parties nouvelles ; mais, que les molécules intégrantes et constituantes étant les mêmes, il y a d'autant plus de perfection, qu'il y a *association* plus intime entre ces molécules, entre les tissus, entre les organes, etc. ; de sorte que l'attraction plus simple, moins intense dans les corps bruts, deviendra

progressivement plus forte dans le végétal, plus animée encore, plus vivante dans les animaux, et pour ceux-ci, plus passionnée dans l'homme.

Il suit de ce qui précède, que les instincts, les désirs, les passions sont des *facultés* inhérentes à nos organes et à l'ensemble de l'organisme vivant, facultés qui se manifestent par des gestes, des mouvemens, des attitudes et des actes plus ou moins réfléchis, plus ou moins violens, selon le degré d'activité de l'être, et celle du modificateur ambiant.

Il suit encore que le *caractère propre de l'humanité ne dépend pas seulement*, selon Gall, *de ce que l'homme offre dans son cerveau, surtout dans les portions supérieures et antérieures, des parties que les animaux n'ont point;* mais bien de ce qu'il y a modification profonde, transformation, non pas seulement dans une partie déterminée du cerveau ou de tout autre organe, mais de l'ensemble de l'être, qui le rend différent de tous ceux qui peuvent lui ressembler. C'est à ces conditions seules que la combinaison intime de tous les *instincts*, de tous les êtres inférieurs, si variablement actifs, pourront se reconnaître, se savoir dans l'*humanité*, et se résumer dans le sentiment du *moi*.

Cette activité, cette sorte de conscience que

les idéalistes ont exagérée en la croyant absolue, merveilleuse et toute divine, et que les matérialistes ont méconnue en la subordonnant à l'organisation, ne se manifeste pas seulement dans l'ensemble de l'*être*, ni dans chacune de ses parties isolées, mais elle est une et multiple comme l'homme lui-même ; de telle sorte que non-seulement chaque organe, chaque groupe d'organes peut avoir son activité instinctive ou passionnelle, inhérente ; mais que l'organisme lui-même *entier* ou *tout* de ces fractions, manifeste aussi une activité unique, composée de toutes les précédentes et combinées dans un but commun.

De plus, envisagées séparément, ces forces sont plus actives chez l'homme, plus évidentes que dans les individus inférieurs, parce que leur association est plus forte ; et, envisagées comme un tout ou un ensemble dans le *moi humain*, celui-ci est aussi plus actif, bien plus puissant que tous ceux des autres individus inférieurs, parce que ce *moi* résume toutes les autres, comme l'organisme humain a résumé tous les autres organismes.

D'après cela, si une molécule vivante, un tissu, un organe, etc., se manifestent à nous par un aspect matériel et par une puissance

active ; si cette dernière n'est autre chose qu'un instinct, qui devient penchant, passion, dans les combinaisons supérieures ; si cet instinct est un besoin intime d'existence, par conséquent une sorte de conscience ; si ces puissances instinctives acquièrent d'autant plus de force, d'autant plus de perfection, qu'elles sont nombreuses et associées ; si, enfin, les agens extérieurs peuvent en suspendre le développement, le favoriser ou l'accélérer, l'on peut conclure : 1.° que les instincts, les penchans et les passions sont tout aussi inhérens à nos parties, tout aussi inséparables d'elles, que l'élasticité l'est du corps élastique ; 2.° qu'ils sont les puissances actives, les pouvoirs passionnels de l'homme et des animaux ; 3.° que, simples, confus, dans les premiers rudimens de l'animalité, ils se développent d'autant plus qu'ils s'élèvent vers l'homme ; 4.° que, bornés d'abord à un sentiment simple, mais indépendant, ils viennent constituer le *moi* actif, la conscience humaine, comme l'enfant, du simple besoin de téter, arrive successivement jusqu'aux profondes méditations de Descartes ; 5.° enfin, que le monde extérieur renfermant des phénomènes plus ou moins favorables à l'existence et au développement des corps organisés, ces phénomènes pourront être dans des conditions telles que le développement ou la satisfaction de ces

mêmes corps soit contrarié, accéléré ou simplement modifié.

Mais, cette sorte d'*innéité* des instincts, des passions, leur nécessité, comme qualités inséparables des corps vivans, démontrent que l'homme ne peut pas refuser d'agir selon l'impulsion, non-seulement de chacun d'eux, mais encore de tous ensemble.

Enfin, n'oublions pas que ces impulsions peuvent être modifiées et dirigées, et que les hommes diffèrent et se ressemblent entre eux par leurs pouvoirs passionnels, comme par leurs organes, d'où résultent nécessairement des degrés variés dans l'action et la réaction d'eux et de leur milieu, et par suite, des combinaisons différentes, dont il faut tenir compte, quand on doit les juger.

L'homme, conçu de cette manière, sera responsable de ses actes et à des degrés différens, selon qu'il obéira à des impulsions instinctives, puissantes, et qui n'auront pas été prévenues, dirigées ; selon qu'il recherchera les satisfactions passionnées, par réflexion et non par besoin direct ; selon qu'étant né ou développé pour un but, il sera poussé vers un autre : il y aura donc principalement faute, tantôt de sa part, tantôt de celle de son milieu. Et, dans l'étude

de l'homme, on ne doit pas seulement entendre par monde extérieur, les agens modificateurs ordinaires qu'on nomme physiques ; mais tout ce qui peut agir sur lui, le modifier comme homme social, tels que l'éducation, les lois, la religion, le travail, etc.

Si l'homme est forcé, bon gré mal gré, de se conformer aux règlemens de la société, il faut de même que celle-ci l'entoure d'influences, lui donne des institutions qui aident, favorisent le développement *humain* sous son triple aspect, matériel, moral et intellectuel ; qu'elle provoque et utilise les facultés spéciales de chacun de ses membres ; qu'elle dirige ou même contrarie celles qui pourraient troubler l'harmonie générale, et qu'elle se garde bien de tendre à comprimer, à détruire trop brusquement ou dans des intérêts privés, les passions humaines, car alors elle serait despote et barbare ; elle tuerait.

Eh bien ! puisque l'homme ne peut être étudié, apprécié hors de son milieu ; puisque ses instincts, ses besoins, ses passions sont en rapport avec les modificateurs sociaux ; puisqu'il peut et les influencer et en être influencé à son tour, avec prédominances alternatives des uns sur les autres, et que, enfin, il doit résulter souvent de ces prédominances le désordre passionnel pour l'individu, et le trouble général pour la société ; il sera utile de montrer

par des exemples authentiques, jusqu'où peut aller le désordre dans quelques circonstances critiques, et comment la responsabilité des actes peut être modifiée relativement à l'homme.

Il est des âges dans la vie *humanitaire*, comme dans celle de l'homme individu, où tout est calme, paisible : alors les instincts et les passions n'existent encore que virtuellement, ou s'ils commencent à se manifester en puissance, ils ne sont ni contrariés, ni provoqués irrégulièrement. Mais il est des époques critiques pour l'espèce comme pour l'individu, où tout est trouble, désharmonie, où les passions désordonnées, satisfaites ou contrariées, agitent les sociétés, bouleversent les empires, et sèment partout la destruction et la mort, parce qu'alors, dans l'humanité comme dans l'homme, il s'opère des modifications, des transformations progressives qui le changent et dans son mode de sentir et dans son mode d'agir. D'enfant, elle devient adolescente, et passe de la jeunesse à la virilité : ainsi, elle s'élève graduellement de son *minimum* jusques à son *maximum* d'action contre son milieu. D'esclave, elle devient libre ; mais chacune de ces transformations ne peut avoir lieu sans secousses, sans désordres, dont les résultats ne vont jamais, il est vrai, jusqu'à la dissolution ou l'oubli complet de l'état antérieur ;

car, celui-ci dirige tout en se transformant en celui qui lui doit succéder, de même que l'ancienne loi gouverne encore la société en désordre, jusqu'à ce qu'elle se soit modifiée et transformée selon les nouveaux besoins de cette même société. Seulement, il y a alors *harmonie* au *minimum* entre les hommes et leur milieu, mais toujours tendance à une *harmonisation* de plus en plus parfaite. C'est ce que je vais démontrer par les exemples qui suivent.

Deux âges assez semblables entre eux seront à jamais inscrits en lettres de sang sur les pages de l'histoire ; mais aussi chacun d'eux déposera par les mêmes faits d'un progrès toujours nouveau, d'une modification, d'un affranchissement de plus en plus complet. L'un se rapportera à la décadence de l'empire romain ; l'autre, à la révolution européenne que la France a exécutée au prix de son sang.

Lorsque Rome fut dégénérée, qu'elle n'eut plus assez de voix pour se faire entendre, jusques aux pays lointains que parcouraient ses soldats ; lorsqu'elle se fut enivrée de voluptés étrangères, qu'elle se fut prostituée à l'or des Nations, les croyances s'affaiblirent, les passions les plus déréglées surgirent et demandèrent satisfaction ; la démoralisation passa dans toutes

les classes ; la débauche devint habitude, mode, et reçut des honneurs publics ; la cruauté imbécile ou furieuse décima les hommes ; le suicide devint le seul refuge contre la tyrannie. Les régions sillonnées par les armes romaines perdirent la moitié de leur population (Montesquieu), et les lois furent sans puissance, même en accordant des primes considérables pour augmenter les mariages. Le trône impérial ne fut plus qu'une arène de gladiateurs, où venaient périr tour à tour des hommes sans nom et sans fortune..... Que d'injustices, que de cruautés, que de délires restés dans l'oubli, ces temps d'agonie, de décomposition ont dû montrer! Il ne fallut rien moins que l'irruption d'hommes inconnus et barbares, pour achever cet empire déjà cadavre, et la religion du Christ, pour fermer, adoucir toutes les plaies, et régénérer la société. Trois siècles furent nécessaires avec l'influence du nouveau principe chrétien, pour ramener le calme sur cette Europe agitée et furieuse..... Il est inutile d'apprendre si, avec un milieu pareil, l'homme était plus responsable que la société : le glaive de César tranchait toute difficulté. Devait-on craindre de voir tomber une tête, en sortant d'un combat de gladiateurs ?

Je passe à notre histoire d'hier et d'aujourd'hui.....

Lorsque Luther et Calvin levèrent l'étendard de la révolte, il s'opéra une immense révolution dans les intelligences. La liberté d'examen et de critique devint un besoin impérieux. Alors surgirent un nombre infini de délires religieux, qui parfois devinrent épidémiques, et furent envoyés au gibet ou au bucher, au lieu de l'hôpital. Les passions commencèrent à s'agiter. Pendant ce XVII.e siècle, Rome catholique vit diminuer chaque jour son influence et son autorité ; le commerce et l'industrie manufacturière prirent de l'extension ; les sciences exactes se développèrent avec rapidité et énergie..... Puis vint le XVIII.e siècle avec sa critique impie et dissolvante, avec le cynisme de sa parole, avec l'immoralité de ses théories, attaquant, renversant, trépignant de la ville à la campagne, du château à la chaumière, l'autorité de Dieu et du Roi..... Quatre-vingt-neuf se dressa bientôt comme un enfant légitime, comme un effet pratique et inévitable de cette philosophie subversive de tout principe. La révolution française bouleversa comme une tempête affreuse les profondeurs de la société européenne ; ses convulsions en retentirent dans toutes les directions ; ce fut un accès fébrile de tout le globe..... Alors, les derniers devinrent les premiers ; le lien des familles comme ceux de la société fut rompu ; la mort fut donnée et

reçue sans distinction d'âge, de sexe, ni même de parenté; les fortunes tombèrent dans les mains de nouveaux maîtres ; la justice devint un instrument de crime, la loi un vain fantôme, la religion un ridicule, l'humanité une dérision, la liberté une maniaque en fureur, que Napoléon bientôt garrotta et saigna largement. Puis, ce soldat à grand génie dompta l'Europe, après avoir tenté la conquête de l'Asie, et prépara par des flots de sang l'association des peuples.... Il mourut victime de sa gloire et de son ambition, et laissa cette même humanité, convalescente, réclamer et reprendre ses droits de constitutionnalité..... Mais, depuis lors, les priviléges de naissance et de fortune diminuent et tendent à disparaître ; les lois se modifient et se transforment avec les nouveaux besoins de l'homme ; les institutions se renouvellent et s'améliorent insensiblement ; les idées religieuses se rallument au foyer de l'industrie ; la charité chrétienne devient fraternité, amour pour tous ; et, dans toute la terre, les grandes épidémies se montrent plus rarement ; l'homme s'élève et domine peu à peu les agens qui l'entourent ; son bien-être et son bonheur augmentent, et avec eux la plénitude de sa vie..... Enfin, dans nos temps comme dans les derniers de l'empire romain, une vieille société s'éteint et une nouvelle commence; aujourd'hui comme

alors, l'*humanité* acquiert de nouveaux droits avec l'évolution d'un nouvel âge.....

Mais, cette époque considérée sous le rapport des intérêts privés, est aussi féconde en désordres passionnels que la première; sous la révolution française comme sous celle de Rome, sous le nouveau comme sous l'ancien César, etc., ... le trouble fut extrême, les injustices grandes, les vexations odieuses..... Aussi, pour notre temps, a-t-on reconnu et avoué que, depuis la grande révolution, le nombre d'aliénés a augmenté, soit par suite de l'impression que les ébranlemens politiques ont donnée, soit par des privations ou des excès, soit par la misère ou les richesses subitement venues ;... ajoutez, des instincts et des passions provoqués et assouvis sans mesure, sans frein ; des crimes impunis, des vengeances, des haines satisfaites. Tels furent les malheurs de ces temps; mais alors les hommes et les choses étaient en accord, le délire agitait les intelligences, le désordre se mêlait à tout. Il eût été absurde d'aller discourir sur le libre arbitre devant un tribunal révolutionnaire.

Aujourd'hui que les mêmes motifs ne viennent pas nous troubler, que la propriété répand ses bienfaits sur un plus grand nombre, que l'agriculture a envahi les forêts et les landes inutiles,

que les marais sont assainis et desséchés, que l'industrie manufacturière a pris un si grand essor, que la population a augmenté, que le système de paix est reconnu, soit par horreur de la guerre, soit par tout autre motif; il est besoin d'un ordre social qui occupe tous les bras et toutes les intelligences, d'après les degrés et les modes passionnels de chaque individu. Mais, je ne vois point d'institution, ni de loi, fondée sur la nature propre de l'homme, et qui lui dise: Voilà ta place; qui s'occupe de lui à cet âge où les inclinations commencent à se manifester; qui le dirige ou le développe pour le bien-être général et individuel; qui le soulage dans sa misère ou dans sa vieillesse. Tout est vague ou négatif; l'individualisme est en honneur, l'éducation sans but déterminé. La société ne forme plus l'homme; mais elle le prend, tel qu'il est, ami ou ennemi, et s'en sert ou le repousse comme s'il lui était étranger. De cette déshar-monie entre les instincts, les passions des hommes et le monde extérieur, il résulte des désordres que je vais tâcher d'apprécier au point de vue de leur responsabilité réciproque. Commençons par le milieu social.

CHAPITRE TROISIÈME.

Passions de l'homme et des hommes considérés principalement dans leurs rapports avec la société actuelle et ses institutions.

Plus il y a dans la société d'hommes vicieusement développés par rapport à elle ; plus il y a de délits et de crimes. Mais il y aura d'autant plus de chances d'ordre et de satisfaction pour chacun, que l'homme sera modifié et dirigé selon ses pouvoirs passionnels. Or, il n'est d'autre moyen qu'une éducation complète et bien entendue. Ce moyen ne peut pas changer l'homme, la chose est impossible; mais il peut le diriger et l'utiliser suivant ses aptitudes natives. Cette éducation doit être physique, intellectuelle et morale, correspondant aux trois aspects par lesquels l'être vivant se manifeste ; elle ne doit pas être la même pour toutes les classes; enfin, elle doit aussi varier selon les modes passionnels des individus.

Ce n'est pas de moi seul qu'émanent ces principes; Gall y a consacré un beau chapitre de son livre (1). Aux États de l'Union (2), en

(1) *Sur les fonctions du cerveau*, tom. I.

(2) *Du système pénitentiaire*, etc., par M. Beaumont et Pocqueville.

Angleterre et à Genève (1), on les a mis en pratique dans quelques maisons de correction ou pénitentiaires. M. Fodéré ne voit pas de meilleur moyen de diminuer le nombre d'aliénés (2). Ferrus les conseille dans les maisons de fous (3). M. le Baron de Morogues propose les écoles primaires, avec instruction morale et intellectuelle, à côté des écoles agricoles (4). Enfin, le besoin d'une éducation sociale a été si généralement senti, et surtout par MM. Cousin, de Broglie et Guizot, que le Gouvernement a doté la France d'une loi (5) sur l'instruction primaire, qui aura d'heureux effets.

J'ai dit comment on devait entendre l'éducation par rapport à la nature active de l'homme, et par rapport aux différentes classes qui composent la société. Il est utile, pour l'intelligence ultérieure de toute responsabilité, d'examiner et de comparer l'état d'éducation de chacune de ces classes en rapport avec leurs crimes respectifs, qui sont la plus réelle manifestation des

(1) *Du système pénitentiaire et de la peine de mort*, par Lucas.

(2) *Du paupérisme en France*, par Fodéré.

(3) *Des aliénés*, etc., par Ferrus.

(4) *Du paupérisme et des moyens d'y remédier*, par le Baron de Morogues.

(5) *Loi sur l'instruction primaire*, portée le 12 juin 1833.

passions plus ou moins développées ou exagérées.

On peut renfermer aujourd'hui tous les rangs de la société dans trois classes : la classe ouvrière ou manufacturière, c'est la plus nombreuse et la plus importante ; celle des propriétaires, qui sont ou laborieux ou oisifs, et celle des savans ou des artistes.

Selon mes idées théoriques sur la nature de l'homme, on ne peut être à volonté poète ou mathématicien, économiste, orateur, ou simple marchand, pas plus qu'on ne peut se donner à volonté une forme ou une dimension de corps déterminée ; et, s'il s'élevait quelque doute dans votre esprit, souvenez-vous des exemples nombreux que vous fournit l'histoire..... C'est en vain qu'on veut cacher Achille sous les habits de Pyrrha ; à la vue d'une épée que déposait l'astucieux Ulysse, il frissonne et la saisit avec satisfaction. Alexandre ne veut disputer le prix dans les jeux olympiques, si ces rivaux ne sont pas des rois. Pourquoi Moïse, David, Tamerlan, le pape Sixte-Quint n'ont-ils pas continué à garder des troupeaux, au lieu de s'élever au trône ? Pourquoi Socrate, Pythagore, Théophraste, Démosthènes, Shakespear, Molière, J.-J. Rousseau n'ont-ils pas préféré une honnête aisance avec le métier de leurs parens respectifs, à la vie de tri-

bulations et de misères qu'ils ont eue en s'immortalisant ?..... Néron et Commode n'ont pas manqué d'instituteurs sages et humains. Les plus grands hommes ont eu des maîtres médiocres. Enfin, quelle puissance a lancé Napoléon en Égypte, avec l'immense projet de fonder un empire dans l'Asie ? Qui lui a dit, après la résistance de Saint-Jean-d'Acre, d'arriver à Paris, et de prendre le trône de France ? Et toute sa nature, toute sa vie ne s'expliquent-elles pas par ces mots prononcés la veille d'une immense entreprise : « Voyez-vous cette étoile, dit-il à celui qui contrariait son projet ? Non, Sire. Eh bien ! moi, je la vois, Monsieur, et c'est elle qui me guide ?..... » Avouons donc avec Gall, « que la nature, par le moyen des lois immuables de l'organisation, s'est réservée non pas l'unique, mais le premier droit sur tout exercice des facultés et des penchans de l'homme et des animaux. »

Puisque tous les individus diffèrent dès leur naissance, et que l'éducation ne peut avoir d'effet qu'en proportion de ces différences ; toutes les fois qu'un homme sera poussé dans un rang, à une occupation, pour lesquels il n'aura aucun penchant natif, dont il n'aura pas le *tempérament*, il souffrira et pourra devenir hostile à la société : première condition

de désordre. Toutes les fois que ce même homme, plus ou moins apte à la condition qu'il a prise, n'a pu se développer sous le triple rapport physique, moral et intellectuel, il suivra l'impulsion de ses penchans déréglés : deuxième condition de désordre. Enfin, lorsque ce même homme ne pourra pas échanger son activité propre, native ou acquise, avec une existence matérielle plus ou moins aisée, il se laissera entraîner par ses désirs, ses convoitises et ses passions : troisième condition de désordre.

Or, l'état actuel des classes, principalement ouvrières, est-il propre à prévenir tous ces désordres et leurs suites inévitables? Les économistes et les publicistes *statisticiens* vont nous l'apprendre. La misère, qui, en attaquant l'instinct primitif de conservation et s'opposant à toute satisfaction matérielle, intellectuelle ou morale, pousse l'homme à la violation des règlemens, doit être un des principaux motifs des passions désordonnées : aussi, la regarde-t-on partout comme la cause principale de la perversité des classes inférieures.

Plusieurs économistes, M. de Morogues surtout, lui attribuent cet esprit de révolte et d'émeute qui agite les états aujourd'hui principalement, et proposent des moyens propres à améliorer ces classes dans leur conduite en améliorant leur sort. Mais, avouons que la source

de la misère pour ces hommes si nombreux, si remuans, si actifs, se trouve aussi dans un défaut de rapport entre leur nombre et les besoins de l'industrie; entre leurs désirs, leurs besoins natifs ou sociaux, et leur mince salaire..... Aussi voit-on chaque jour augmenter partout, dans une proportion effrayante, les crimes contre les propriétés, et en Angleterre (1) les émigrations des ouvriers pour le Canada, le nombre (2) de criminels à l'intérieur, augmenter avec l'accroissement de la misère. L'activité et les perfectionnemens nombreux de l'industrie manufacturière ou agricole ont conduit à de grandes spéculations : l'émulation les a multipliées, les produits ont diminué de valeur par la concurrence, et le salaire de l'ouvrier réduit n'a plus suffi à son existence. Par les mêmes causes et l'augmentation toujours

(1) En 1829, l'émigration des ouvriers fut de 15,924.
En 1830. . . . . 28,000.
En 1831. . . . . 52,169.
En 1832 . . . . . 51,745.

(2) Les criminels en 1815 étaient de 7,898. Le tissage de la pièce de coton se payait 14 schelings 40 pences.

En 1820, criminels 13,710. Le tissage ne se payait que 5 schelings 40 pences.

En 1825, criminels 15,437. Le tissage se payait 4 schelings 20 pences.

En 1830, criminels 18,007. Le prix du tissage était réduit à 2 schelings 10 pences.

croissante des spéculateurs, des ouvriers et des progrès de la mécanique, les bras sont devenus inutiles, les machines ont tout remplacé; et, d'un autre côté, l'agriculture manque de bras, tandis que des millions d'ouvriers regorgent souvent inoccupés dans toutes les villes industrielles, comme à la fin de 1830.

Aujourd'hui que l'ouvrier n'est plus comme jadis, *sous la tutelle officieuse de ses maîtres, et ne reçoit plus l'assistance bienveillante de l'association dont il faisait partie, il faut qu'il sache se suffire à lui-même, toutes les fois qu'il est apte au travail. C'est de son salaire qu'il doit gagner librement, non des aumônes qui l'aviliraient à ses propres yeux, qu'il doit tirer ses moyens d'existence.* Ne pouvant le faire, il se venge sur les propriétaires de l'industrie, en brisant leurs machines, et sur la société, en formant des émeutes et des révolutions; et la sévérité des lois, surtout en Angleterre, où la misère est si grande, est toujours infructueuse : les insurgés semblent renaître de leur propre sang, à mesure qu'il est versé. Sans doute la misère n'est pas toujours la cause de tous ces désordres; mais du moins elle en est l'occasion, et les résultats sont les mêmes.

Quant au propriétaire, ce n'est plus la misère

qu'il redoute, et qui puisse provoquer en lui des impulsions immorales, déréglées. Depuis l'établissement de la division des propriétés foncières, depuis que la propriété mobilière ou industrielle a pu être le partage du plus adroit spéculateur, il fut aisé de prévoir les effets et les suites de ce nouveau milieu pour l'homme social de cette époque.

Tant qu'il agit pour acquérir, il est sous l'influence d'une seule idée, l'ambition ou la convoitise d'un bonheur dont il voit jouir ses supérieurs, et trop souvent il se rend le chemin facile aux dépens de son honneur : alors, privations forcées, fatigues, mensonges, égoïsme l'accompagnent. Lorsqu'il a acquis, ou il continue pour acquérir encore, ou il s'arrête pour jouir. Dans ce cas, devenu oisif et riche, il cherche à se donner des jouissances qui sont plus souvent exagérées, à satisfaire sans mesure des passions qui se réveillent avec sa nouvelle position, ou qu'il force à se réveiller lui-même. Plusieurs d'entre eux forment aujourd'hui, en France et en Angleterre, une classe d'hommes occupant des bras et des mécaniques, calculant les chances heureuses des ventes, qui spéculent sur la sueur et le sang de leurs subordonnés, et élèvent leur fortune sur la misère d'un grand nombre. Ils ont de l'instruction en général, mais l'éducation morale ou religieuse leur manque

Que ces hommes à cœur froid, à tête active, montent ou descendent le chemin glissant de la fortune, qu'ils la savourent après l'avoir acquise, ils obéiront à des penchans qui seront nuisibles à eux et aux autres.

Le système d'instruction adopté dans ces temps, a permis l'irruption, dans l'étude des sciences, d'un grand nombre d'hommes, quelquefois sans vocation ou sans aptitude ; tandis que, d'autre part, rien n'étant limité ou préparé pour l'*utilisation* d'un si grand nombre de savans, il en est résulté une quantité toujours croissante de capacités médiocres et non employées. Dès-lors, il s'est établi une sorte de concurrence scientifique, comme il y en a une d'industrie : de là, aussi, le débordement des passions déréglées, des crimes et des folies de toute espèce.

La femme aussi doit être étudiée dans ses rapports avec la société et ses institutions ; elle est souvent le but ou le mobile des actes passionnels de l'homme ; elle peuple, comme ce dernier, les maisons de police et de correction ; elle est, enfin, trop intimement unie à la destinée humaine, pour qu'elle ne se porte pas à des désordres par les mêmes influences. Écoutons Georget : « La position sociale de la femme rend ce sexe,

» déjà malheureux par son organisation, victime » des affections morales les plus vives, les plus » pénibles, les plus variées. Sa vie morale est » tout-à-fait en opposition avec ses facultés. Elle » a une volonté, et reste constamment accablée » sous le joug des préjugés et des convenances » sociales dans son enfance, d'un mari dans sa » jeunesse, de l'indifférence d'autrui dans sa vieil- » lesse; elle est très-sensible et très-aimante, et » ne doit aimer que lorsque un maître l'ordonne; » elle est presque toujours contrainte de concen- » trer en elle les effets des passions les plus fortes, » des plus douces inclinations, de dissimuler ses » désirs comme ses besoins, de feindre le calme » de l'indifférence, alors qu'un feu intérieur la » dévore, que des orages éclatent dans tout son » organisme; de sacrifier par devoir ou plutôt » pour le bonheur des autres, le bonheur et la » tranquillité de toute son existence (1). »

Loin d'*amoindrir* par une éducation forte et vigoureuse cette sensibilité excessive, la jeune fille vit constamment sous l'influence de modificateurs propres à développer outre mesure ses facultés affectives. Inaction des muscles, culture de la musique, fréquentation de sociétés frivoles, de bals, de spectacles, désœuvrement de l'intelligence, lecture de romans, etc.; tels

(1) *Physiologie du système nerveux*, tom. I, p 293.

sont les moyens qui l'entretiennent dans des rêveries de bonheur, dans des illusions mensongères, qui viennent bientôt se briser contre le despotisme d'un mari bien différent de celui qu'elle avait rêvé.

Dans ces mariages sans convenance ni de goût, ni d'âge, ni de moralité, l'on voit : ici, (1) *un homme vieux et usé, violant les droits de la nature, exiger que sa jeune femme le paie d'un tendre retour; là, un célibataire se marier pour se reposer : valétudinaire, il prend une garde-malade; impotent et jaloux, il prétend que tout le monde doit partager sa captivité.* Et si cet être, victime de telles coutumes, cache ses peines, comprime ses plaintes, elle dépérit; et au moment même où l'homme croît en honneur et en fortune, la femme éprouve, avec la perte de ses charmes, une véritable déchéance dans l'ordre social. Aussi, que de désordres vaporeux, hystériques, que de folies, que de crimes, celle qui semblait être le modèle de toutes les vertus, ne montre-t-elle pas dans mille circonstance de sa vie !.....

Pour prévenir les dégoûts, les chagrins d'une union mal assortie, ou pour tout autre motif, si l'homme et la femme gardent le célibat, d'autres revers, d'autres déboires les attendent.

(1) *Idem*, page 295.

Des maladies, des manières bizarres, une fin souvent prématurée sont le partage du très-petit nombre qui vit dans l'abstinence absolue. Quant aux autres, c'est le désordre, le dérèglement, et les maladies qui en naissent.

Ce n'est pas assez d'avoir cherché à démêler les rapports de l'homme et de son milieu social, par l'histoire de leur position et de leurs fonctions respectives, il sera utile de confirmer encore tout ce qui vient d'être dit par l'histoire des délits et des crimes. Ici, l'homme n'est plus considéré dans sa généralité, ni selon sa profession, mais selon le sexe, l'âge, et surtout les motifs qui le poussent au désordre.

Je me sers des tableaux si remarquables pour lesquels M. Guerry, avocat de Paris, vient d'obtenir le grand prix de statistique à l'Institut de France (1). J'expliquerai tous les faits qui y sont relatés par les connaissances physiologiques de l'homme et des hommes, et j'en déduirai des conséquences propres à modifier et apprécier avec plus de justice la responsabilité des délits et des crimes.

Une première observation importante à faire,

(1) *Essai sur la Statistique morale de la France*, par M. Guerry, avocat; in-fol.

c'est le rapport du nombre des crimes entre eux selon leur nature. Les crimes contre les personnes ne forment que le quart du nombre total. Leur chiffre a constamment décru depuis 1825, où il s'élevait à 2,069, jusqu'à 1830, où il n'était plus qu'à 1,666 ; mais le nombre de crimes contre les propriétés, après avoir resté stationnaire pendant trois ans, s'est élevé en deux ans du chiffre 5,018, à celui de 5,552. On attribue, en France comme en Angleterre, la cause de cette augmentation, au nombre toujours croissant des récidives.

Sexes. La femme commet presque autant de crimes que l'homme ; mais leur nature est différente. Ceux que l'homme commet contre les personnes, le plus souvent sont les coups et les blessures, puis le meurtre, l'assassinat et le viol : pour la femme, c'est d'abord l'infanticide, puis l'assassinat, les blessures et l'empoisonnement, etc. L'infanticide est celui de tous les crimes que la femme commet le plus souvent. Quant à ceux contre les propriétés, les différences sont peu de chose ; les vols occupent pour tous les deux le haut de l'échelle.

Ages. Le maximum des crimes tombe séparément pour les deux sexes, entre 25 et 30

ans. Presque le 5.e de leur nombre total est commis dans cette courte période de 5 années.

« Les penchans criminels sont plus tôt dévelo»ppés chez l'homme que chez la femme. Com»parativement, ils acquièrent chez celui-là une »plus grande énergie entre 16 et 21 ans. D'un »autre côté, ils s'affaiblissent aussi plus rapi»dement que chez la femme, particulièrement »après 35 ans. »

Chez les deux sexes, au-dessous de 21 ans, les crimes les plus fréquens sont les blessures, le viol et le meurtre. De 21 à 30 ans, ce sont les blessures, le meurtre et l'assassinat; à 60 ans, on voit reparaître les attentats à la pudeur, qui paraissent au premier rang à 70 ans.

Quant aux crimes contre les propriétés, les vols sont à tout âge les plus fréquens de tous.

Saisons. Le plus grand nombre d'attentats contre les personnes est commis en été; c'est en hiver qu'il y en a le moins.

L'attentat à la pudeur est plus fréquent en été, puis au printemps, en automne et en hiver, comme 36, 25, 21 et 18.

L'infanticide est plus fréquent au printemps et en hiver; il correspond à l'époque du plus grand nombre de naissances.

Les crimes contre les propriétés sont en ordre inverse des crimes contre les personnes.

M. Quetelet (1) a remarqué une sorte de coïncidence pour l'âge et les saisons, entre les criminels et les aliénés des deux sexes.

Motifs. La cause la plus commune des empoisonnemens est l'adultère : 35 sur 100.

La haine et la vengeance font commettre le 4.e du nombre total d'attentats.

Les attentats commis par suite d'adultère, sont dirigés surtout contre le mari outragé ; mais, dans ceux qui sont commis à la suite de débauches, séduction et concubinage, ce sont les jours de la femme qui se trouvent le plus souvent exposés.

Le motif le plus commun des attentats à la vie des femmes par l'homme, c'est le désir de prévenir la plainte après un attentat à la pudeur.

Un sixième de ces crimes est commis ensuite pour se venger de concubines infidèles.

Dans le mariage, la proportion des attentats contre la femme infidèle est 38 pour 100. Elle est quatre fois plus grande dans les unions illicites.

Un 33.e de ces mêmes attentats à la vie des

(1) *Observations sur le penchant au crime aux différens âges.* Revue encyclopédique, 8.e, 1831, p. 141.

hommes par suite de débauches, concubinage, etc., se commet dans les lieux de prostitution.

Régions. Ayant divisé la France en cinq régions, qui sont : le Sud, l'Est, le Nord, l'Ouest et le Centre, on trouve que les crimes contre les personnes sont plus nombreux dans celle du Sud, que dans tout autre ; les crimes contre les propriétés sont plus fréquens dans la région du Nord, qui ne vient qu'en 3.e rang pour les attentats contre les personnes.

Comme s'est dans les régions du Nord et de l'Est que se trouve le plus d'instruction et d'industrie, il s'ensuit que leur défaut, non-seulement n'a pas d'influence sur les causes des crimes contre les propriétés ; mais, au contraire, que leur développement les favorise.

De plus, M. Guerry s'est assuré que, dans les départemens où il y avait le plus de naissances illégitimes, il y avait le moins d'infanticides, et réciproquement ; ce qui porterait à penser que les causes tendant à multiplier ces naissances, comme l'indulgence, la facilité dans les unions hors du mariage, diminueraient le nombre des infanticides.

Aujourd'hui comme dans toutes les crises importantes de la vie humanitaire, soit par vé-

ritable délire, soit par *dégoût* de vivre, soit par des changemens brusques de position sociale, un grand nombre d'individus se suicident. L'appréciation de tout ce qui se rapporte au *suicide*, ne devait donc point échapper à M. Guerry.

Voici le résultat de ses recherches à ce sujet.

De 1827 à 1830 il a été commis 6,900 suicides dans toute l'étendue du royaume, ce qui fait 1,800 chaque année; encore ces nombres sont inférieurs aux véritables, parce que les autorités judiciaires ne constatent que ceux de ces crimes suivis de mort ou d'un commencement d'instruction.

Si l'on compare ce nombre annuel de 1,800 suicides, avec « le nombre des crimes contre les » personnes, qui s'élève chaque année à 1,900, » et dont 600 seulement sont des attentats à la » vie d'autrui, on est conduit à cette conclusion » imprévue, que toutes les fois qu'un homme » périt, en France, de mort violente, autrement » que par accident ou par homicide involontaire, » il y aura trois à parier contre un, qu'il aura » lui-même attenté à ses jours. »

Ayant étudié le suicide selon les régions déjà admises de la France et dans leur rapport avec la population, il se trouve que, sur 100 de ces crimes, il y en a 51 dans la région du Nord (1 sur 9,853 habitans); dans celle de l'Est, 16 sur 100 (1 sur 21,734 habitans); dans celle du

Centre, 9 sur 100 (1 sur 27,393 habitans); dans celle de l'Ouest, 13 sur 100 (1 sur 30,499 habitans), et 11 sur 100 dans celle du Sud (1 sur 30,876 habitans).

Quoique le département de la Seine offre à lui seul le sixième de la totalité des suicides, les proportions ci-dessus établies restent les mêmes, la plupart des coupables étant originaires des autres départemens du royaume.

Une remarque fort singulière, et que M. Guerry a rendu sensible par une carte coloriée par teintes plus ou moins foncées, « c'est que, de » quelques points de la France que l'on parte, » le nombre des suicides s'accroît, pour ainsi » dire régulièrement, à mesure que l'on avance » vers la Capitale; ainsi, il s'en commet plus dans » les départemens presque limitrophes de Seine-» et-Oise, de l'Oise et de Seine-et-Marne, que » dans les départemens un peu plus éloignés de » la Seine-Inférieure, de l'Aube et du Loiret. La » même remarque est applicable à la ville de » Marseille, considérée comme métropole de » quelques-uns de nos départemens du Sud-Est: » plus ces départemens se trouvent rapprochés » de cette ville, plus les suicides y sont nom-» breux, eu égard à la population. »

Enfin, de la comparaison des crimes contre les personnes et des suicides constatés dans les différentes régions du royaume, il résulte que

les départemens où l'on attente le plus souvent à la vie des autres, sont précisément ceux où l'on attente le plus rarement à la sienne propre, et réciproquement.

Le choix des moyens à l'aide desquels on se donne la mort, n'a pas échappé à M. Guerry. Quoique arbitraire, dit-il, il est cependant influencé, à notre insu, par l'âge, le sexe, la condition sociale, et une multitude d'autres circonstances souvent très-difficiles à apprécier..... Il en donne un exemple remarquable, par un tableau distribué en colonnes d'élévation différente, auxquelles se rapportent le nombre et l'âge des suicidés, par armes à feu, d'une part, et par la suspension, de l'autre. Il en résulte que, dans la jeunesse, « l'homme a recours à la sus-» pension, que bientôt il abandonne pour les » armes à feu ; à mesure que sa vigueur s'affai-» blit, il revient aux premiers moyens ; et c'est » ordinairement par la suspension, que périt le » vieillard qui met fin à son existence. »

Ainsi, il est aisé de voir que la diminution des crimes contre les personnes, et l'augmentation de ceux contre les propriétés, sont en rapport avec les progrès de la civilisation, surtout ceux du commerce et de l'industrie ; de plus, avec une répartition trop vicieuse des propriétés, d'une part, et d'autre part, avec

des instincts, des besoins déréglés, surtout dans les classes ouvrières.

La constitution, le tempérament propres à la femme, cet ensemble de fonctions qui constituent chez elle une vie sexuelle plus active et plus développée que chez l'homme, et par suite, cette sensibilité plus évidente, cette irritabilité nerveuse qui la rendent si promptement impressionnable, la vivacité de ses sentimens qui la rend plus aimante et plus passionnée, enfin le peu d'aptitude qu'elle a pour l'exercice musculaire, et la faiblesse matérielle qui en résulte, expliquent suffisamment pourquoi, en fait de crimes, elle devient plus entreprenante, à mesure que le danger diminue, et pourquoi ses actes sont plus souvent prémédités, réfléchis, que chez l'homme. En effet, « si elle ne commet » que 5 sur 100 de crimes, par coups et bles- » sures, et 8 sur 100 de vols sur un chemin pu- » blic, elle commet, d'un autre côté, 17 sur » 100 de vols ordinaires, 22 sur 100 de vols » dans les églises, et sans y comprendre encore » les infanticides, la moitié des attentats contre » les jeunes enfans. »

De plus, la femme seule ou aidée de complices, commet sur le mari plus des trois-cinquièmes des empoisonnemens entre époux.

« Sur 100 attentats à la vie de l'un des époux

» par l'autre, on en compte environ 60 par le » mari et 40 par la femme; mais, pour la femme, » les quatre-cinquièmes sont prémédités, tandis » qu'il n'y en a que les trois-cinquièmes de pré- » médités par le mari. »

Quant aux différences des âges, des saisons, dans la considération des crimes, on voit qu'ils sont en rapport avec les lois physiologiques de l'homme vivant, et l'influence des agens physiques.

Le développement organique (1) n'est point

(1) .....Le rapport, a dit M. le professeur Fodéré, entre ce qui porte aux mauvaises actions et ce qui porte à la folie, a été saisi pour essayer de le préciser, par divers écrivains qui se sont occupés spécialement des influences du physique et du moral de l'homme, entre autres, par M. A. Quetelet, nommé précédemment, dans ses *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas*, , publiées à Bruxelles, en 1829, et dans ses *Observations sur le penchant au crime aux différens âges*, insérées dans la *Revue encyclopédique du mois d'octobre* 1831, page 141 et suivantes. Afin d'explorer les causes qui agissent pour développer ou pour amortir le penchant au crime, l'auteur a passé en revue l'âge, les sexes, les professions, les saisons, les climats : après avoir établi d'après des chiffres, que dans les deux royaumes de France et des Pays-Bas le nombre des crimes contre les personnes n'est que d'environ le quart de tous ceux qui ont été jugés par les différentes cours

encore complet avant 20 ans ; les secousses, les orages suscités par la nouvelle vie (sexuelle) où

de justice, pendant l'intervalle de trois années (ce qui est la même chose en Angleterre), et que ces crimes ont principalement été commis dans l'âge de la plus grande violence des passions, M. Quetelet nous apprend qu'il a reconnu que le développement du penchant au crime a un rapport très-direct avec le développement des forces physiques de l'homme et celui de sa raison ; que c'est entre 20 et 30 ans que l'homme poussé par la violence de ses passions, se livre d'abord au viol et aux attentats à la pudeur ; qu'il commence aussi à entrer dans la carrière du vol qu'il semble suivre comme par instinct jusqu'à son dernier soupir ; qu'il est porté ensuite par le développement complet de ses forces physiques à tous les actes de violence, à l'homicide, à la rebellion, aux vols sur les chemins publics ; que plus tard la réflexion convertit le meurtre en assassinat ou en empoisonnement ; qu'enfin l'homme en avançant dans la carrière de la vie, et en même temps dans celle du crime, substitue de plus en plus la ruse à la force, et devient faussaire, plus qu'à toute autre époque de sa vie ; que c'est communément l'âge de 40 à 50 ans qui fournit le plus d'accusés de délits contre les propriétés, et le moins contre les personnes ; que, d'après un article que M. Esquirol a inséré dans les *Annales d'Hygiène*, du mois d'avril 1829, les résultats sont les mêmes, quant à l'âge et aux saisons, pour les aliénations mentales par les nombres qu'il a réunis à Charenton en 1826, 1827 et 1828 ; de l'âge de 10 et de 15 ans, 0 ; de 20 ans, 24 ; à 25 ans, 79 ; à 30 ans, 109 ; à 35 ans, 134 ; à 40 ans, 128 ; à 45 ans, 129 ; à 50 ans,

est entré l'adolescent, ont agité ou même affaibli la constitution : aussi, le viol sur les adultes se trouve en premier rang, le viol sur les enfans au quatrième rang, tandis que le meurtre et l'assassinat ne sont qu'au huitième et douzième rangs. De 25 à 30 et 35, l'évolution des organes est complète ; les systêmes musculaire, circulatoire et respiratoire sont dans toute leur plénitude. A cette époque, les passions sont plus vives, plus impérieuses ; les actes par lesquels elles se manifestent sont plutôt spontanés, et les moyens choisis pour y arriver, plus violens qu'à tout autre âge. Alors, le meurtre, l'assassinat, les coups et les blessures tiennent le premier rang ; le viol devient de plus en plus rare ; les autres

131 ; à 55 ans, 108 ; à 60 ans, 51 ; à 70 ans et plus, 63 ; — or, y ayant, quant à l'âge, à peu près les mêmes proportions pour les deux sexes, dans l'échelle criminelle tant contre le personnes que contre les propriétés, il en résulte, suivant M. Quetelet, que l'âge exerce la même influence pour faire naître ou diminuer le nombre des aliénations mentales et des crimes contre les personnes, en même temps que le développement intellectuel et moral qui s'opère avec plus de lenteur, favorise le penchant au crime contre les propriétés depuis l'âge de 40 à 50 ans ; bien plus, il y aurait une connexion, suivant l'auteur, entre les crimes réfléchis, l'aliénation et l'aptitude à la composition des chefs-d'œuvres dramatiques, laquelle n'aurait presque jamais eu lieu qu'à l'âge de 45 à 50 ans.

crimes se multiplient. Si l'homme se suicide à cette époque, c'est plutôt au moyen d'armes à feu. Après 40 ans, l'homme semble décroître en forces organiques. L'abdomen et les organes qu'il renferme prédominent ; les idées et les passions prennent un autre caractère ; les moyens d'arriver à leur satisfaction sont aussi différens. L'*ambition* appartient éminemment à cet âge. Ce ne sera plus le meurtre, l'assassinat qui se commettront alors ; mais le faux témoignage, l'empoisonnement, les faux de toute espèce, les banqueroutes, les incendies, les vols, les extorsions de signatures ; enfin, à mesure qu'on s'approchera du terme de la vie, on verra reparaître le viol sur des enfans : le vieillard est trop faible pour attenter à la pudeur d'une adulte. De plus, les crimes de fausse monnaie, d'incendie et de concussion sont propres à la vieillesse ; celui de concussion surtout, qui n'est qu'au dix-septième rang au-dessous de 21 ans, s'élève progressivement à mesure qu'on avance en âge, et paraît en quatrième ordre après 60 ans : l'avarice, l'astuce, l'égoïsme sont alors aussi bien le résultat de la faiblesse amenée par l'âge, que de l'expérience de toute la vie. Le vieillard qui se suicide, a recours à la pendaison plutôt qu'au poignard ou au pistolet ; s'il devient aliéné, il est plutôt imbécile ou dément, que maniaque ou furieux, etc.

Quant aux motifs des crimes, l'adultère, qui, pour la femme, est le plus fréquent, prouve suffisamment l'inconvenance des unions: aussi, les attentats qui s'ensuivent, atteignent le plus souvent le mari outragé.

C'est la haine, la vengeance qui entraînent l'homme au crime; il tue par le meurtre, l'assassinat : c'est dans sa nature principalement matérielle, brutale.

Enfin, le plus grand nombre de délits, de crimes contre les propriétés, tombant sur les régions les plus développées en instruction, en commerce, en industrie, nous prouvent que la civilisation, comme la liberté, n'est qu'un fruit amer et nuisible, quand leurs progrès ne sont pas en harmonie avec les hommes; qu'il y a principalement alors, désirs, besoins nouveaux, passions inusitées, et qui ne sont point satisfaits.

Revenant à l'étude des vies partielles dans les différentes classes, il est vrai de dire que les ouvriers n'étant pas en harmonie avec la société, par leur aspect intellectuel et moral, tendent à abuser de leur puissance matérielle, qu'ils ont vigoureuse et en excès.

Les vicieux, parmi ceux qui possèdent en mobilier ou en fonds, fondent principalement leur

bonheur sur l'exploitation des autres ; et si, transportés de colère, ils n'attentent pas à la vie, ils concentrent leur haine, réfléchissent leurs penchans, et les dirigent vers l'acquisition de biens par des moyens paisibles, mais illicites : leur vie physique quelquefois, et leur vie morale toujours, sont au minimum de développement.

Les savans et les artistes, voués par les raisons que j'ai déjà dit, à une concurrence ignoble, ou à l'oubli complet, réagissent contre la société par leur intelligence ; leur existence matérielle est trop souvent compromise.

Enfin, le nombre d'adultères commis par la femme, le nombre croissant de naissances illégitimes, la fréquence des crimes d'infanticide, démontrent que la femme souffre dans sa vie sexuelle ; elle n'est point assez développée au physique ; elle réagit contre son milieu par le désordre de la débauche et du concubinage.

On doit voir déjà combien la responsabilité de l'homme social sera variable, et à combien de circonstances il faudra s'adresser pour l'apprécier avec justice. Tout homme en infraction à la règle, quand on a pu lui faire comprendre que telle chose ne devait pas se faire, est déjà coupable, parce qu'il est actif, qu'il a voulu ; mais, si les modificateurs sociaux n'ont pas dirigé ou

contrarié les instincts ou les passions, dont l'emploi pourrait troubler l'ordre; s'ils n'ont pas agi sur les hommes, pour les utiliser, les améliorer et les satisfaire convenablement, alors le coupable pourra demander grâce de sa faute (1), en

(1) Voici, au milieu d'un très-grand nombre, l'exemple d'un crime avec des circonstances excusantes.

— Une personne, née de parens pauvres, qu'elle perdit de bonne heure, n'avait reçu presque aucune éducation; devenue grande, elle s'était mise en service à la campagne, et elle avait les meilleurs certificats de ses maîtres. Par malheur, elle fut séduite, devint grosse, et l'être à qui elle donna la vie, causa sa misère. Elle fut renvoyée de la maison où elle était. On ne voulut la recevoir nulle part, à cause de son enfant: elle ne sut, pendant long-temps, comment elle vivrait, elle et cette créature infortunée, qu'elle chérissait avec toute l'affection d'une tendre mère, et dont elle était obligée de maudire l'existence. Enfin, un pauvre villageois et sa femme eurent pitié de son sort; ils prirent l'enfant chez eux, et en eurent soin pendant trois ans. La mère trouva du service et se conduisit très-bien.

L'enfant grandissait et donnait beaucoup de satisfaction à son père adoptif; il l'aimait avec la tendresse d'un fils; il en était payé de retour. C'en fut assez pour faire dire aux mauvaises langues, que le villageois était l'auteur des jours de cet enfant, dont la mère s'obstinait à ne point nommer le père. Le brave homme, qui avait la conscience de son innocence, méprisa ces méchans propos; il n'en fut pas de même de sa femme. Il en résultait des altercations si piquantes et si désagréables, que le villageois, pour avoir la paix, rendit l'enfant à

vertu de ces circonstances. Le juge aura encore à tenir compte de la nature du crime, de l'âge, du sexe, des saisons, comparés avec la nature

sa malheureuse mère. Elle pria en vain ses maîtres; elle leur représenta inutilement qu'elle les avait servis avec une assiduité et une fidélité exemplaires; elle se vit encore, à cause de cet enfant, congédiée dans la saison la plus rude de l'année. Tous les autres paysans riches la traitèrent avec dureté; elle ne rencontra plus d'autres villageois hospitaliers. Elle erra de côté et d'autre, vendant ses chétifs vêtemens pour appaiser sa faim et celle de son enfant, ne trouvant nulle part ni place, ni secours. L'enfant dépérissait: accablée et affaiblie par la faim et la douleur, elle invoquait la mort pour cet être malheureux et pour elle, comme l'unique remède à leurs maux. Dans cette lutte entre l'amour maternel pour son propre enfant qui mourait de faim et de froid, et une voix intérieure qui lui disait hautement que la destruction de cet enfant était le seul moyen de le sauver; désespérant de la compassion des hommes, et dans un moment de démence, elle saisit son enfant, rassemble ce qui lui reste de forces, et dans la crainte de le voir mourir d'inanition, elle le porte à la rivière prochaine; sourde à ses prières, elle le précipite dans les flots, où il ne tarda pas de trouver la fin de ses maux. Épuisée, défaillante, elle s'évanouit: ce fut dans cet état qu'on la trouva. Elle s'accusa aussitôt d'avoir fait périr son enfant, et elle fut arrêtée et condamnée à mort; mais sa peine fut commuée en une détention perpétuelle: sa conduite dans la prison fut exemplaire. Gall, *Fonctions du système nerveux*, tom. I.er

passionnelle de l'inculpé; il devra surtout apprécier les motifs par la même comparaison, et ne juger qu'après avoir établi, autant que possible, ce qui peut être attribué au milieu ou modificateurs de l'homme social, et ce qui est plus sûrement le fait de l'activité propre de ce dernier.

Il est à remarquer qu'on tend à revenir du vieux système de punition. L'histoire nous montre que jamais les supplices n'ont empêché, ni diminué les crimes; qu'aujourd'hui, nos bagnes et nos prisons, loin de corriger le voleur, semblent l'endurcir au crime, ce qu'on voit par le nombre toujours croissant de récidives. Le Gouvernement, frappé de ces faits, cherche à modifier le régime des prisons. M. Lucas est couronné par l'académie de Genève, pour son livre sur l'abolition de la peine de mort. Deux jurisconsultes, Beaumont et Pocqueville, sont envoyés, aux frais du Gouvernement, aux États-Unis, pour s'informer du système pénitentiaire, et déposent six volumes de pièces justificatives dans les bureaux du ministère de la justice. Fodéré signale la source des délits et des crimes dans la misère et la dépravation; il conseille la division de grandes terres incultes en petites propriétés, pour occuper et attacher au sol les vagabonds, les oisifs, et la fondation de maisons

de mendicité et de maisons pour les enfans-trouvés, mais surtout l'éducation religieuse et intellectuelle pour tous. M. le baron de Morogues propose aussi des colonies agricoles, à l'exemple de la Belgique, où non-seulement l'excédant de la population des villes, mais même les détenus pour délits simples, auraient un champ ou une vigne à cultiver, sous la direction des uns des autres, d'après leur degré de capacité respective. Enfin, la loi sur l'instruction, dont le Gouvernement vient de doter la France, quoique encore incomplète, prouve que, de toutes parts, on sent qu'il est plus utile de modifier et d'améliorer les hommes par leur milieu, que de les séquestrer, de les diffamer, de les tuer. Que cette loi s'applique aussi à l'éducation religieuse, qu'une loi analogue soit donnée par ce même Gouvernement pour instituer et diviser le travail, de manière que chacun, selon sa nature, sa vocation éclairée, puisse échanger son activité avec une existence, une position plus ou moins aisée, et l'on verra les crimes diminuer, les chances d'ordre s'accroître dans la société, avec le bonheur et le bien-être de tous, etc.

Après avoir étudié les instincts et les passions humaines, principalement dans leurs rapports avec le monde extérieur, avec les institutions

sociales, et avoir signalé au juge les circonstances qu'il devait y voir, avant de déterminer la responsabilité d'un acte illégal, il me reste à examiner ces mêmes passions, principalement aussi dans leurs rapports avec la nature intime de l'homme, ou son organisation individuelle.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Des passions considérées d'après l'organisation même de l'homme.... Exemples.... Résumé général.

Pour bien comprendre tout ce qui doit être dit sur la production et la manifestation des instincts et des passions considérés principalement dans la nature organique de l'homme, il importe de rappeler ici quelques axiomes généraux, relatifs à la manière dont j'ai envisagé l'être vivant.

L'homme est un agrégat vivant, une unité composée de fractions ; il se manifeste comme tel sous les deux aspects physique et non physique : ce sentiment intérieur qu'il en a, est le *moi*, conscience, qui, obscur et caché dans les autres entiers de l'échelle animale, est dans toute sa plénitude pour lui, *être* plus développé et plus complet.

Chacun des groupes d'organes dont il se compose, a aussi sa manifestation propre, indépendante, mais harmonisée pour l'ensemble de l'être ; et ces manifestations entraînent rigoureusement l'idée d'instinct ou d'existence, qui se traduit chez l'homme en attraction plus ac-

tive, comme les penchans, les passions. Ce n'est que par leurs besoins ou leur instinct que les organes se manifestent. Car on ne peut concevoir des poumons vivans sans idée de dilatation, un estomac vivant sans besoin d'alimens, etc., de même que l'on ne peut concevoir une faculté, une fonction sans un organe, sans un corps quelconque.

Or, ces besoins, ces désirs partiels, s'exercent non indépendans les uns des autres, mais associés et dans un but commun. Leur combinaison dans l'homme se manifeste par la réflexion intellectuelle, qui juge, pèse et se détermine selon les instincts, pour la conservation et le bien-être de tous.

Le système ganglionnaire nerveux paraît être une condition de sensibilité des parties, et de transmission à un centre commun, le cerveau.

Il y aurait donc impressions sensoriales, impulsions organiques, provenant des parties différentes du corps, et conscience, jugement de leur besoin dans le cerveau.

La partie organique dont la manifestation constitue telle ou telle faculté, et dans les sens et dans le cerveau, peut être plus faible ou plus développée dans certains individus que dans d'autres, différer par rapport aux autres parties

du même être, ou par rapport aux autres individus analogues. S'il y a faiblesse relative, l'ensemble manquera d'un élément qu'il devait avoir ; *Ex.* : la faiblesse, l'absence des testicules, apporteront des modifications dans la vie générale, par celles qu'elles détermineront dans la vie sexuelle ; l'arrêt de développement dans le cerveau, dans les membres, en causeront de même dans la vie intellectuelle ou dans les mouvemens, etc. S'il y a force exubérante, ce même ensemble aura un élément de plus (mêmes exemples inverses). Dans l'un et l'autre cas, il y aura désharmonie entre les parties qui étaient destinées à composer un tout normal, et ce tout se manifestera différent de ses semblables, et pourra troubler l'ordre de leur milieu commun.

Ainsi, la force matérielle se manifestant par l'abondance et la richesse des fluides, par le développement considérable des solides, sa faiblesse par les conditions opposées, il pourra y avoir deux constitutions primitives, possédant une force de résistance ou de réaction différentes, l'une *riche*, l'autre *pauvre*.

La force particulière du système nerveux peut accompagner chacune de ces constitutions, montrer dans chacune d'elles des variétés ; elle peut aussi se montrer elle-même variable en sus-

ceptibilité et en développement, et constituer une sorte de tempérament particulier : voilà pour l'ensemble de l'individu.

Mais, chacun des groupes d'organes que nous avons dit différens, quoique associés pour un tout, peut bien obtenir les mêmes degrés de force pour lui-même, que je viens de noter pour l'organisme entier. Ainsi, il pourra se présenter des prédominances dans les organes digestifs et l'appareil hépatique, dans les organes respiratoires, dans les organes génito-urinaires, dans le cerveau lui-même. De là, des instincts et des besoins qui modifieront l'ensemble, et le manifesteront au dehors, diffèrent de ses semblables.

Tant que ces prédominances ne dépasseront pas une certaine limite, on n'aura que de faibles différences, incapables d'agir trop violemment contre le milieu; mais si elles sont plus actives, plus puissantes, les règles qui suffisent aux autres individus seront violées par ceux qui se trouveront dans les cas précités.

Enfin, non-seulement ces différences peuvent être natives, mais développées accidentellement : dans le premier cas, elles sont l'état anormal; dans le second, c'est un état pathologique. Cependant, quelle que soit leur origine,

leurs résultats étant les mêmes, elles doivent être prises en considération.

Les besoins et les impulsions par lesquels ces prédominances se manifesteront, agiront sur le centre intelligent avec plus ou moins de violence; dans certains cas, le *moi*, la conscience, sera troublé ou perverti, et la volonté enchaînée ou vicieuse : de là des emportemens déréglés, de là des égaremens, de véritables aliénations, passagères ou durables, intermittentes ou continues.

Ainsi, les passions ou les folies n'ont d'autre source que nos organes, dont un ou plusieurs sont nativement ou accidentellement en désharmonie avec les autres; ce qui procure le trouble et le désordre dans tout l'ensemble.

Puis-je me donner une constitution primitive, une idiosyncrasie particulière? Puis-je étouffer une impulsion organique forte, violente; l'empêcher de porter le trouble dans mes opérations intellectuelles? Je l'ai déjà dit, c'est impossible. Cependant, je sens en moi le désir de modifier ces dispositions, afin de m'harmoniser avec ce qui m'entoure. Mais, du simple désir à la volonté ferme, et de celle-ci au pouvoir d'exécuter, il y a loin; le degré de volonté sera toujours en rapport avec la nature et la

force des organes, de même que la puissance de réprimer une impulsion désordonnée, sera relative et à la force, à la durée organique de cette impulsion, et de plus, à la force propre de l'organe où s'exerce la faculté du jugement.

Après avoir établi qu'il existe des prédominances d'organes, de systêmes d'organes, ou de tempéramens, capables de faire varier la manifestation des pouvoirs passionnels de l'homme, passons en revue l'influence réciproque et mutuelle des viscères sur le cerveau, de celui-ci sur les viscères; nous y verrons l'histoire complète des passions de l'homme vivant.

La preuve la plus évidente de l'association des parties depuis les tissus, les organes, jusqu'aux appareils, est ce vaste réseau nerveux, qui, après s'être divisé à l'infini, se renfonce, et se concentre par des cordons, des ganglions et des renflemens, prompts à transmettre de la circonférence au centre les impressions du dehors et les impulsions du dedans; ils constituent les phénomènes les plus étranges et les plus difficiles à connaître du corps vivant.

Au milieu d'un si grand nombre de sympathies organiques, celles qui lient l'appareil ganglionnaire du trisplangnique avec le cerveau,

sont les plus importantes à saisir. Il n'est pas besoin de suivre anatomiquement la communication des nerfs entre eux pour les expliquer; car l'expérience apprit à Bichat, qu'une irritation procurée à quelques nerfs des membres supérieurs ou inférieurs, produisait des convulsions dans des muscles étrangers à ces mêmes nerfs; car on voit, tous les jours, l'irritation des nerfs cérébraux et spinaux, déterminer des sympathies dans les viscères, et d'un autre côté, des affections dans ces derniers agir sur le cerveau par le trisplangnique.

Ce dernier appareil, que certains physiologistes appellent *cerveau abdominal*, transmet à l'encéphale des impressions variées à l'infini. On connaît cette sorte de saisissement qu'on éprouve à la région épigastrique par une détonation imprévue; ce sentiment de constriction, de pesanteur à la même région, quand on éprouve quelque affection cérébrale. On sait encore que la mort instantanée est souvent le résultat d'une percussion forte sur la même partie.

Combien de relations ne se montrent-elles point en pathologie, aussi bien qu'en physiologie, entre le cerveau et l'estomac! « Dans les fortes gastrites, on ne peut définir les illusions de goût, d'odorat, de sons bizarres, qui montent sans cesse vers la tête, et deviennent pour lui

sensations internes et toujours fausses. » L'appétit viscéral de l'estomac est impérieux, et si énergique parfois, qu'il porte à des actions déréglées. Les douleurs variables de l'abdomen annoncent ou accompagnent souvent la tristesse, l'abattement, le dégoût de la vie ; de là au suicide, il n'est qu'un pas. Enfin, ce sont les divers états pathologiques de l'appareil nerveux ganglionnaire qui procurent ces cruelles et obscures douleurs de l'hypocondrie, et dont la transmission vers le cerveau occasionnent souvent le délire.

Les sympathies des poumons ne sont pas aussi évidentes. Cependant, lorsque l'inflammation s'empare de leur tissu aréolaire, il y a malaise, anxiété, douleurs de tête. La maladie occupe-t-elle plusieurs lobes ou les deux poumons, alors le besoin de respirer est vif, pressant ; l'intelligence se trouble, et le délire en est la suite. Mais, au contraire, lorsqu'ils sont le siége d'affections profondes, chroniques, les réactions sur l'intelligence procurent au malade la sécurité, l'espoir, et il s'éteint toujours en faisant des projets, et au milieu de ses rêves de bonheur.

Il n'en est pas de même du cœur, centre de la circulation, intimement lié avec les poumons et le cerveau, doué d'une sensibilité exquise ;

cet organe, qui est un muscle *sentant*, comme le cerveau est une pulpe *intelligente*, reçoit et renvoie une foule d'impressions variées. La douleur, la joie, la colère, la terreur, un amour contrarié et concentré, suspendant ou précipitant ses mouvemens, déterminent la syncope ou la fièvre; les étreintes qu'il éprouve, surtout dans un individu à larges poumons, en accumulant le sang dans ces organes ou dans le cerveau, donnent lieu aux délires violens, à la folie, à la fureur. Si, comme dans les anévrismes de son tissu, son influence sur le cerveau est continue, il en résulte une disposition aux emportemens et aux exaspérations les plus fortes pour le motif le plus minime.

Enfin, les rapports des organes sexuels avec l'encéphale, leur influence réciproque, sont plus manifestes et plus actifs que dans tout autre organe; c'est l'union de la vie sexuelle à la vie intelligente. Ici, les impulsions sont plus fortes et les réactions plus souvent morbides. On connaît les sympathies qui semblent lier les organes génitaux avec la nuque, le larynx, chez l'homme; le cou, les mamelles, chez la femme. On sait aussi combien sont remarquables les sympathies pathologiques de l'utérus dans l'hystérie, la métrite, comme cette sensation de boule qui monte de l'hypogastre au cou, où elle étreint,

pique ; ces convulsions tétaniques, épileptiques; ces douleurs bizarres dans leur siége, leur durée, leur nature; ces délires érotiques ou maniaques, etc. ; et, pour l'homme, ces élans si brûlans, si rapides, cette force, cette audace nouvelles qu'il n'avait pas éprouvées encore. Lui aussi souffre des besoins non satisfaits ou contrariés ; mais son délire est plus terrible, il s'exhale en actions criminelles, en folies de toute espèce.

Si l'homme ne possédait pas ce *moi*, cette conscience qui lui fait apprécier ses besoins, il obéirait aux impulsions instinctives de son organisation, aussi aveuglément que les animaux inférieurs. Mais, la réflexion, le jugement qu'il porte sur les mêmes impressions viscérales, le montrent sinon indépendant, du moins assez actif pour apprécier et calculer les suites des actes qui émanent de lui. J'ai déduit de l'étude anatomique des organes, le mode d'après lequel les besoins et les passions agissaient sur le cerveau. Mais, par quel moyen agit-il lui-même comme puissance déterminante ?

Comme l'homme ne peut recevoir de ses viscères que des impressions analogues à leur mode particulier de sentir, trop fortes ou trop faibles, ou erronées ; de même aussi il ne peut associer des idées saines qu'à la condition de l'état nor-

mal de l'organe encéphalique. Mais celui-ci n'étant pas indépendant des parties qui lui envoient ces impressions, il devra participer d'un état morbide quand il existera. Ainsi, sa détermination devra rigoureusement être en rapport avec la nature de l'impulsion viscérale ou passionnelle reçue ; et si celle-ci est très-vive, toute-puissante, il pourra en sentir, en prévoir les suites funestes, sans pouvoir les empêcher complétement. De sorte que, par l'activité de sa conscience, il reconnaît ce mal qui va résulter de ses actes ; mais pas assez pour l'empêcher, parce que ces besoins étant en lui, il en sent plus la nécessité que la privation. Cette liberté, quoique réelle, n'est pas absolue; elle est limitée, et par la force passionnelle, qui en provoque l'usage, et par l'état du centre nerveux, où se fait cette opération mentale.

Il résulte de ces considérations que l'homme, à l'aide du monde extérieur, peut se diriger vers un meilleur but; mais que, dans aucun cas, il ne peut pas prévenir l'accomplissement d'un acte déterminé par un besoin impérieux, puisque celui-ci a ses motifs dans l'organisme, qui peut bien guérir, s'adoucir quand il est malade accidentellement, se modifier même quand il est natif, mais non jamais être changé complétement.

Si l'impulsion instinctive ou passionnelle n'est pas impérieuse, la puissance active du cerveau, en en calculant les suites, se déterminera à la contrarier ou à la modifier. Si elle est un besoin urgent ou maladif, l'organe pensant, le cerveau, participant plus ou moins au même état, ne pourra résister qu'en proportion du degré de cette participation. Enfin, ce même besoin peut être tel que le *moi* actif, privé d'un de ses élémens propres, associés, n'agira pas normalement : de là, les délires de l'intelligence, les monomanies-homicides, les suicides, etc.....

Tout ceci justifierait la division physiologique des passions, par Scipion Pinel, en cérébrales ou viscérales ; par les philosophes, en heureuses et funestes inspirations de la vanité ou des sentimens ; par les poètes, en vanité et amour ; et par Gall, en instincts ou passions animales dans la partie postérieure du crâne, et en celles de l'humanité dans la partie antérieure. Mais, ces distinctions, quelque spécieuses qu'elles soient, ne peuvent être aussi nettes, aussi tranchées ; car, toute passion n'est telle, qu'à la condition d'un instinct organique ou viscéral, et d'une détermination cérébrale. Le délire qui l'accompagne, peut avoir sa source dans un point quelconque de l'organisme ; mais

il n'est folie que par le cerveau, percevant et déterminant.

Il arrive souvent que, dans un délire quelconque, on ne peut assigner le point de départ de l'impulsion qui l'a provoqué; c'est pourquoi j'ai placé les exemples des passions et des folies à la suite de ce travail, et dans le même ordre selon lequel j'ai étudié les influences sympathiques des organes entre eux, afin de ne pas les confondre en rapportant à un organe ce qui appartiendrait à un autre.

« L'estomac a des besoins, des appétits voraces, qui, dans certains cas, peuvent dégénérer en vraie frénésie. » Les nombreuses sympathies de cet organe avec tous ceux de l'économie, et sur lesquelles M. Broussais appuie sa doctrine, en prouvent l'importance. Il n'est pas rare de voir des jeunes gens, se livrant au coït désordonné, éprouver un appétit vorace, et dont le produit ne sert pas à augmenter leur embonpoint. Dans l'abstinence prolongée, le cerveau éprouve un délire qui parvient jusqu'à la folie furieuse, selon les circonstances. Il n'est pas de règle, d'ordre, ni de loi divine ou humaine, qui puisse arrêter un furieux par cette cause. « Les hommes qui étaient sur le radeau de la Méduse, se montraient dans leurs

transports tour à tour agités par les furies de la plus aveugle férocité, dominés par la plus insigne lâcheté, poussés par tout ce que la perfidie a de plus hideux; dans leurs mouvemens, ils se précipitaient, avides de meurtre et de cruauté, sur des compagnons innocens et protecteurs de leur infortune; et, lorsque le radeau était jonché de cadavres de leurs complices, ils tombaient aux genoux des chefs, leur demandaient pardon; puis de nouveau, etc. ..... » Sitôt que l'existence est compromise par l'absence de tout aliment, le délirant oublie tout danger présent; Il se précipiterait au milieu des flammes pour assouvir le besoin qui le presse. Cependant, on a vu des hommes se laisser mourir de faim, sans offrir tous ces désordres; mais, ici le délire est d'une autre nature, il est suicide, et ces malheureux tempèrent leurs organes brûlans par des boissons.....

L'hypocondrie, si on comprend seulement sous ce nom « cet état dans lequel l'attention est fixée presque continuellement sur une maladie réelle ou imaginaire, et qui s'accompagne de tristesse ou de craintes non motivées, » ne peut avoir rien de dangereux pour la société. Mais, qui pourra décrire et classer toutes les variétés d'une affection si bizarre; ..... tous les étranges symptômes qui annoncent les souf-

frances intérieures ; ..... ces terreurs profondes qui agitent et ébranlent toute la machine ; ces voix intérieures que le malade entend ; ces ordres donnés d'en haut, et qu'il s'empresse d'exécuter ; cette crainte de la damnation qui le porte au suicide, à l'homicide ; cette tendresse si inconcevable qui pousse une mère à tuer ses propres enfans, pour leur éviter les souffrances de ce monde, etc.? .... Tout ce qu'on a décrit sous les noms de mélancolie, d'hypocondrie, d'hystérie, de démonomanie, etc., doit être rapproché ici. C'est l'abdomen, avec son *cerveau particulier* et ses organes variés, qui est le point de départ de tous ces symptômes qui viennent se résoudre en délire dans le cerveau.

L'hypocondrie simple porte souvent au suicide. M. Leuret (1) en distingue trois espèces, qu'il classe dans le délire des passions, et qu'il nomme hypocondrie, 1.° avec lésion physique, 2.° avec un affaiblissement aperçu des facultés intellectuelles, et 3.° sans aucune lésion préalable de la santé physique ou de l'intelligence. La première consiste dans l'exagération de douleurs qui sont réelles et qui tiennent à quelque affection organique ; la seconde, dont il cite un exemple remarquable, consiste dans un défaut d'énergie qui prend sa source dans une passion dépres-

(1) *Fragmens psycologiques sur la folie*, par Leuret.

sive, la crainte d'avoir perdu l'intégrité des facultés intellectuelles ; la troisième s'attache aux heureux du siècle et se résume dans cette réponse : *Tu es bien heureux*, faite par un mylord à un pauvre qui lui disait : Je meurs de faim.

C'est aussi par une espèce d'ennui de la vie, que des démonomanes veulent mourir, quoiqu'ils disent qu'ils sont damnés. Rappelons-nous l'histoire intéressante de cette Mathilde, qui, chaste épouse, bonne mère de famille, sans remords comme sans crime, se crut, à la suite de prédications fanatiques, coupable et condamnée aux feux de l'enfer, et qui, malgré tous les soins et toutes les précautions, parvint à fendre et décoler la peau de son crâne, à deux fois différentes, et mourut des suites de sa blessure (1).

« De tous les aliénés, les mélancoliques sont les plus atroces ; non-seulement ces infortunés attentent à leur existence, mais ils dirigent leurs coups sur leurs amis, leurs parens, leurs enfans. Un malheureux sort d'un sermon, se croit damné, rentre chez lui, et tue ses enfans pour leur épargner le même sort ; une jeune femme, contrariée dans son ménage, se croit damnée, et veut tuer ses enfans pour les préserver des peines de l'autre vie. »

(1) Leuret, *op, cit.*

Une femme enceinte depuis quelques mois, se persuade qu'elle ne survivra pas à son accouchement. Mariée à un homme pauvre, et ayant deux filles belles et jeunes, mais qui n'étaient pas de son mari, elle craignit pour leur avenir, depuis surtout que son mari avait laissé paraître, d'une manière outrageante, l'espérance de faire un jour commerce de leur beauté. Elle conçut et exécuta, avec calme et raison, du moins apparent, le projet de les empoisonner : après avoir pourvu à leur sépulture, elle avoua sans trouble son crime, ses motifs, et l'espoir qu'elle avait d'être réunie à ses enfans après son accouchement (1).

L'état de grossesse détermine souvent des désirs et des penchans insolites, bizarres, et tellement irrésistibles qu'ils peuvent entraîner à des actes plus ou moins contraires à l'ordre social(2).

(1) *Médecine légale relative aux aliénés*, par Hoffbeauer, traduit de l'allemand.

(2) Une femme de Cologne, désirant manger de la chair de son mari, l'assassina et en sala une partie pour satisfaire plus long-temps son féroce plaisir (Laugius).

Une femme ne mangeait rien avec tant de plaisir que ce qu'elle pouvait dérober (Baudeloeque).

Une dame connue ne put un jour s'empêcher d'enlever une volaille de chez un rôtisseur (Marc).

Une femme mangea avec délices et en abondance du marc de café arrosé de vinaigre à l'estragon (Murat).

On a remarqué, d'après un rapport dress par M. Esquirol, que sur 2,804 femmes alié nées, 658 l'étaient devenues par l'accouchement ou par ses suites.

La femme de St-Cloud, qui, après l'accouchement, tue son enfant de vingt-six coups de ciseaux, l'enveloppe de linge et le jette dans les commodités, fut convaincue d'une folie de ce genre, et absoute (Esquirol).

L'amour!... qui n'a pas eu des rêves d'amour; qui n'a pas éprouvé ses besoins, ses craintes, ses soupirs?..... Fallait-il que le penchant le plus doux, le plus pur, se transformât si souvent en angoisses, emportemens, jalousie, fureur? Comment le premier mobile de toute création, peut-il devenir un agent si terrible de destruction; lui qui est tout et partout; qui, au sortir du sein maternel, pousse vers le sein qui doit le nourrir, l'enfant déjà savant à le trouver; lui qui se transforme en amitié, en amour maternel, en amour de nos semblables, en humanité, dévouement, philanthropie; lui enfin, qui est si

Un autre mangea du poisson cru qu'elle avait volé (Baudelocque).

En 1812, le tribunal de Dreux rejeta comme excuse de vol, l'état de grossesse de l'accusée; mais, en 1818, cette même excuse fut acceptée en faveur de la nommée A. T. H..., par la cour d'assises de la Seine.

grand encore dans son délire, et qui manifeste sa nécessité et sa force par ses excès même ?..... Que de troubles un amour contrarié ne produit-il pas, depuis la froide jalousie d'un mari soupçonneux, jusqu'à l'accomplissement des crimes les plus atroces par un amant en délire !

Lisez les procès de *Sureau*, d'*Ulbach*, de *Julien*, et de ce *Berthet*, dont toutes les actions offrent un singulier mélange d'amour et de haine, de grandeur et de bassesse (1).

Un exemple terrible, choisi entre mille, nous apprend quelles transformations peut opérer l'amour contrarié chez une jeune fille (2).

(1) *Gazette des Tribunaux*, des 28 à 31 décembre.

(2) Pedro Dominguez, vieillard de soixante-cinq ans, demeurait avec sa fille, âgée de dix-huit ans, nommée Maria de los Dolores, dans une petite cabane sur les montagnes de Ségovie, où ils s'occupaient à garder les troupeaux d'un riche propriétaire, dont le principal commerce était celui des laines si estimées de cette partie de l'Espagne. Auprès de cette cabane s'en trouvaient plusieurs habitées par d'autres bergers ; dans une d'elles demeurait un nommé Juan Diaz, jeune homme de vingt-cinq ans ; il eut plusieurs fois l'occasion de voir la fille de Pedro Dominguez, et bientôt ils devinrent éperdument amoureux l'un de l'autre.

Ils déclarèrent leur passion au vieillard, qui, soit parce que son âge avancé lui faisait désirer de ne pas se priver de sa fille, soit pour d'autres motifs que l'on ignore, refusa son consentement à leur union, et mi, même

Quelles que soient l'éducation et l'instruction, on voit très-souvent des femmes, des filles,

beaucoup d'aigreur dans l'expression de son refus. Les amans eurent recours à ceux des amis de Dominguez qui avaient sur lui une certaine influence, et les supplièrent d'intercéder en leur faveur; mais tout fut inutile.

Alors Juan Diaz se présenta seul à Pedro Dominguez, et lui révéla les motifs pressans qui l'engageaient à solliciter un mariage désormais nécessaire à l'honneur de sa fille. Mais le vieillard, persistant obstinément dans son projet, lui déclara que jamais sa fille ne serait à lui, que jamais il ne donnerait son consentement.

Juan Diaz se retira désespéré; il fit part à son amante du triste résultat de son entrevue, et il ajouta : « Puisque ton père pense avec tant de bassesse, je renonce entièrement à toi, je t'oublie pour toujours; fais de ton côté la même chose, car je te jure que pour moi je tiendrai le serment que je fais aujourd'hui de ne plus te voir ni te parler. » En vain Dolores le supplia de renoncer à cette cruelle résolution.

Dès ce moment, la bergère devint triste et taciturne; elle recherchait les lieux les plus solitaires pour y faire paître son troupeau, et on ne la vit plus adresser la parole à ses compagnes.

Le 20 mars 1826, de retour le soir dans la cabane, elle entra chez elle, après avoir renfermé les moutons dans le bercail, et elle s'occupa à faire rôtir un morceau de viande. Son père, qui était auprès du feu, s'endormit; saisie tout à coup d'une horrible frénésie, Dolores s'empare d'un chenet, en assène plusieurs coups à son vieux père, et l'étend à ses pieds. A la vue du sang, sa rage redouble; elle se précipite sur sa victime, lui ouvre la poitrine avec un coutelas, en retire le cœur

éprouver des accès de nymphomanie plus ou moins violens, pendant lesquels tout devoir est oublié, méconnu : (1) Esquirol en rapporte assez d'exemples.

encore palpitant, le place à côté du morceau de viande qui était déjà sur le feu, et quand il est à moitié rôti, elle commence à le dévorer. Mais bientôt elle pousse des hurlemens, des cris aigus de désespoir, qui retentissent au loin. Les bergers accourent des cabanes voisines; quel affreux spectacle! à côté du cadavre mutilé, s'offre à leurs regards une furie qui, la bouche sanglante, les yeux égarés, tient à la main un morceau de chair humaine, qu'elle montre à l'un d'eux en s'écriant : Tiens, voilà le cœur de celui qui m'a empêchée d'être la plus heureuse des femmes, de celui qui m'a privée de l'homme que j'adorais; c'est le cœur de mon père que je viens d'assassiner; goûtes-en si tu veux! C'est le cœur de mon père!..... C'est le cœur de mon père!... (*Du degré de compétence*, par Elias Regnault.)

Dolores était folle; elle fut enfermée dans l'établissement de Sarragosse.

(1) Voici un exemple remarquable que j'ai choisi parmi plusieurs autres.

— Une demoiselle, d'un tempérament bilioso-sanguin, était depuis long-temps en proie au chagrin d'un amour malheureux. Fuyant avec un soin égal la société des hommes et celle de ses compagnes, elle était triste et rêveuse. A l'âge de trente ans, elle devint plus sombre et sujette à des accidens hystériques, ne sortant que pour se rendre à l'église, dont le prêtre, avancé en âge et d'une bonne réputation, formait toute sa société.

Peu après, elle éprouva, sur tout le corps, un prurit, plus prononcé au visage, depuis long-temps couvert de pustules. Pour guérir cette couperose, elle fit usage de douce-amère, de lait, de petit-lait et de bains tièdes.

Bientôt elle perd l'appétit et ressent une grande révolution au physique comme au moral: ses yeux sont plus brillans que de coutume. Jusqu'alors elle s'était exprimée sensément et en termes choisis; mais, un jour de fête, elle se rend de grand matin chez le pasteur, et se fait remarquer par des actes indécens, des propos honteux et lascifs. Celui-ci la reconduit chez ses parens, qui voulurent lui donner une garde; mais elle la refusa, disant qu'elle avait toujours détesté les personnes de son sexe. A midi, on la trouva la face contre terre, les cheveux hérissés.

Plus tard, elle était assise sur une chaise, le visage rouge, les yeux étincelans; le pouls battait inégalement et avec fréquence; l'hypogastre était légèrement gonflé et douloureux. Pour réponse aux questions qu'on lui adressait, elle jeta au visage des assistans une tasse pleine de limonade.

Une demi-heure après, elle pousse un grand cri, puis récite la troisième strophe de l'Ode à Priape. En ma présence, dit le médecin, M. Janzion, elle se précipita sur son gardien, l'engageant, dans les termes les plus expressifs, à satisfaire de suite l'ardeur qui la consumait, menaçant, en cas de refus, de lui arracher la vie.

Elle fut saignée largement, mais non sans peine, et refusa les médicamens.

dans les deux sexes, quand l'habitude en est prise ou même avant qu'elle ne se prenne? Tous

Sur ces entrefaites, le pasteur, faisant tous ses efforts pour la calmer, elle s'élance hors du lit, nue, comme une bacchante, et le prie, avec une voix effrayante, d'assouvir ses sens, prétendant qu'elle avait toujours aimé par prédilection les prêtres. Alors on lui lie les pieds et les mains, et le curé se dispose à l'exorciser. Bientôt elle s'assoupit et les parties génitales sont arrosées d'un liquide infecte. Ce calme fut attribué à l'exorcisme. Le pouls devint moins fréquent et l'hypogastre moins tendu; la figure colorée se couvrit d'une sueur abondante. La malade paraissant insensible, on lui appliqua treize sangsues à la vulve, puis on la plongea, pendant deux heures, dans un bain presque froid.

Durant la nuit, elle fut assez tranquille, mais elle marmotait continuellement; le pouls alors était faible, et la respiration difficile; elle portait fréquemment la main vers le vagin; le clitoris était en érection. Pendant cette intermission, on s'efforça, mais en vain, de lui administrer le quinquina à forte dose.

Le lendemain matin, il lui survint tout à coup un désir effréné et furieux des plaisirs vénériens; en même temps elle quitte son lit, jette sa chemise, descend les escaliers et se précipitant dans les bras d'un charpentier, elle l'appelle aux assauts amoureux, l'assurant que jamais il ne trouvera une aussi belle femme. On la lia de vive force et on la fit garder à vue par quatre servantes très-vigoureuses. Le prêtre, de nouveau, s'efforça de chasser les démons par ses prières et les cantiques; mais, pendant près de sept heures, elle ne cessa de proférer les propos les plus indécens. Outre les symp-

connaissent les suites physiques et morales qui dérivent de cette funeste passion (1).

tômes de l'accès précédent, on remarqua que l'œsophase était fermé par une strangulation spasmodique. Devant le pasteur, ses parens et ses médecins, elle récita les deux premières strophes de l'Ode à Priape. Ce paroxysme dura neuf heures. Une prostration absolue lui succéda bientôt ; le pouls devint misérable ; il s'y joignit de fréquens hoquets et le rire sardonique. Au milieu d'une sueur froide générale, cette infortunée expira. L'ouverture ne fut pas accordée ; bien plus, les parens exigèrent que cette observation fût tenue secrète pendant dix ans : M. Jauzion s'est religieusement conformé à leurs désirs.

Art *Nymphomanie*; Dict. des sc. méd., p. 560.

(1) On en lit un exemple terrible dans les *Annales d'hygiène, etc.*, n.° de janvier 1832, pag. 173.

— Il concerne une petite fille âgée de 8 à 9 ans, traduite devant un commissaire de police de la ville de Paris, adonnée à l'onanisme depuis l'âge de 4 ans, ayant menacé de tuer son père et sa mère, qu'elle ne pouvait souffrir, l'un domestique et l'autre portière, parlant de ce dessein dans lequel elle persistait avec le plus grand sang-froid, et en termes raisonnés qui faisaient frissonner ses auditeurs. Elle avait été élevée à la campagne chez une grand'mère qui ne lui avait donné aucune éducation, la laissant jouer tous les jours avec de petits garçons, avec lesquels elle se livrait aux penchans les plus vicieux qui avaient entièrement dominé son être. Après diverses épreuves et toutes sortes de tentatives infructueuses pour essayer de l'amender, il fut déclaré « *que la funeste propension que cette petite fille avait*

Les Sémiramis, Julie, Messaline, Agripine, les deux Faustines, et beaucoup d'autres appartenant aux temps modernes, quelle que fût l'influence des mœurs de leur temps, n'offraient-elles pas quelque chose de particulier, d'irrésistible dans leur organisation, qui les excitait aux plaisirs vénériens?..... M. Leuret rapporte l'histoire d'un homme qui offrait une érotomanie décidée depuis trente ans, avec le singulier penchant à s'adresser aux personnes de haut rang. Il avait été tour à tour l'amant heureux (soi-disant) de toutes les femmes qui s'étaient succédées sur les degrés du trône, depuis Mme Bonaparte, jusqu'à Mme ..... Il a été arrêté et relâché plusieurs fois par la police. Enfin, entré pour la quatrième fois à Charenton, il a montré la même adresse, le même bon sens qu'avant; ses lettres seules, dont plusieurs se trouvaient dans les cartons de la police, ont déposé de son penchant incorrigible (1).

« Enfin, l'influence des organes génitaux est d'autant mieux prouvée, que des maniaques ont été entièrement guéris, après s'être mutilés dans un accès de rage. »

à l'onanisme, avait pu seule troubler ses organes intellectuels, et causer l'horrible monomanie dont elle était atteinte. »

(1) *Annales d'Hygiène et de Médecine légale, etc.*

L'amour dédaigné pousse à la jalousie, et celle-ci aux plus fatales déterminations. L'ouvrier Flethmann poignarde sa fille, pour laquelle il avait conçu une violente passion et qui lui résistait. Un ouvrier de Paris, amoureux de la fille de son maître et ne pouvant l'obtenir en mariage, la tue et se suicide. Granié, cultivateur, âgé de 30 ans, de bonne conduite, se marie; il devient jaloux, il bat sa femme; enfin, après quelque temps passé entre des querelles et des raccommodemens, dans une nouvelle rixe il renverse sa femme, et transporté de fureur lui tranche la tête avec une serpe, et la montre en triomphe par la fenêtre. Il s'est laissé mourir de faim dans la prison.....

La colère a de même sa racine dans l'organisation. Quels qu'en soient la cause et les motifs, le cœur se contracte et se meut avec un trouble, avec une force toujours croissans; la face est injectée, le regard égaré ; le cerveau se pénètre de sang; il s'irrite, se trouble, et un délire souvent furieux détermine des actes violens..... Ces effets varient avec le mode organique des individus.

Enfin, le cerveau aussi ne semble-t-il pas avoir ses passions, qui se résument toutes dans la vanité, comme les viscérales se résument dans

l'amour de tous les degrés et de tous les genres? Alors, la jalousie, l'ambition, la soif des honneurs, de l'or, sont non pas ses motifs, mais ses moyens. C'est pour flatter sa vanité, pour s'y complaire, qu'il recherche tout ce qui peut l'élever; et lorsque cette passion est très-active, il n'est pas de sacrifices, il n'est pas de dissimulation, ni de crime qu'il n'emploie. Souvenez-vous du sujet terrible, de ce drame en huit tableaux qu'on a donné à la scène, sous le nom de *Richard Dharlington :* vrai ou faux, il est dans la nature de l'homme, et vous montre comment l'ambition, provoquée et soutenue par l'esprit de parti, fait oublier les convenances de famille et de parenté, pousse au faux et à l'homicide.

Voyez encore de combien d'empereurs, de rois, de dieux, d'opulens, de savans, etc., sont peuplées les maisons d'aliénés..... Si des passions viscérales viennent se mêler à ces délires, ce n'est qu'en sous-ordre.

Organe principal de détermination, le cerveau semble être l'unique siége du délire suicide; mais les motifs s'en retrouvent dans les viscères, comme je l'ai déjà dit. Aussi, que d'états morbides ne l'accompagnent-ils pas! On le retrouve dans la manie, dans la démence,

dans l'hypocondrie, dans certains délires fébriles; il peut même devenir contagieux ; on l'a vu régner épidémiquement (1).

Un des caractères étranges de cette folie consiste à tuer une personne quelconque, pour arriver plus sûrement à être tué soi-même. Le fou n'a pas assez de force pour se donner la mort; il attente à la vie d'un autre pour qu'on lui ravisse la sienne. Et ne serait-on pas porté à avouer que le penchant à verser le sang existe dans l'homme, si l'on ne considère d'autre preuve que cet amour si vif, si ardent pour la guerre et la chasse, qui a toujours reçu des applaudissemens? Mais non; il faut, pour bien comprendre cet état, avoir égard à un concours de circonstances appartenant à l'individu et à son milieu. Il y a maladie; et alors l'intelligence est troublée, les sentimens pervertis et les impulsions fatales. Les exemples ne manquent pas. Le comte de la Charolais, l'infâme de Sade, rappellent les Néron, les Commode. Tous les exemples de monomanie-homicide qui occupent, depuis peu, tous les tribunaux, quoi qu'on en dise, sont offerts par des hommes aliénés; ..... il en est même qui ont poussé l'égarement jusqu'à se nourrir de la chair humaine. Léger,

(1) Plutarque, Primerose, Sydenham, Falret, etc.

après avoir assouvi ses passions hideuses sur la jeune Debelly, lui ouvre la poitrine et en dévore le cœur; la jeune Dolores fait cuire le cœur de son père et le mange; une femme de Milan attirait chez elle de petits enfans, les tuait, les salait, pour s'en nourrir (Prochaska); un homme tua un voyageur et une jeune fille pour les dévorer. (*Idem.*)

Il n'était pas besoin de tant de frais de logique à M. de Martigni (1), pour prouver que la monomanie-homicide devait être assimilée aux passions, dans l'unique but de rendre l'homme responsable pour les deux cas: la chose n'est que trop vraie, d'après tout ce que je viens de dire; mais, tout en admettant l'activité libre du malade, je vois dans les uns et les autres des impulsions organiques quelquefois irrésistibles, ou des aliénations véritables.

Ainsi, le jury, le juge auront à tenir compte, quand il s'agira de responsabilité pour des actes passionnels, non-seulement du milieu de l'homme, et de toutes les circonstances relatives à ce milieu, dont il a été question dans les chapitres précédens; mais encore de la constitution, du tempérament, de l'idiosyncrasie, et de tous les états anomaux et pathologiques de l'organisation.

(1) *Questions de jurisprudence médico-légale*, par M. Colard de Martigni.

En résumé. La liberté morale absolue, qui, d'après les spiritualistes, doit dominer l'organisation, et l'absence de cette liberté résultant logiquement de l'hypothèse matérialiste, qui rend l'organisation principe et cause, ne peuvent être admises ni appliquées sans injustice.

De même que l'élasticité est propriété inhérente au corps élastique; de même aussi, instinct, passion, fonction, vie, sont inhérens à nos organes et à nos organismes: dans l'un et l'autre cas ils peuvent être modifiés par le monde extérieur, mais non détruits.

L'homme n'est pas seulement organe et corps, ni seulement fonction et âme; mais il est, l'un et l'autre à la fois, sans idée de cause ni d'effet.

Il n'est donc pas souverainement actif selon les uns, ni souverainement passif selon les autres; mais il est, l'un et l'autre à la fois, *sine quâ non*, d'existence.

Son activité, c'est son être agissant sur tout ce qui l'entoure; sa passivité, c'est son être encore recevant des impressions de tout ce qui

l'entoure. Donner et recevoir, agir et réagir, voilà son essence, sa raison et sa condition d'être.

L'action d'un milieu peut être trop active ou irrégulière, relativement à l'être; ce dernier peut réagir d'une manière plus ou moins vicieuse, relativement à son milieu. De là, maladie, mort, désordres passionnels, crimes, etc.

Le milieu de l'homme social, ce sont non-seulement les agens physiques; mais encore les institutions, les lois, la religion, etc. La nature organique de l'homme se manifeste par sa constitution primitive, son tempérament, ses idiosyncrasies, ses états pathologiques ou anomaux.

Si tous les modificateurs ne sont pas en harmonie avec la *nature* des masses, des classes, des individus, il y aura trouble, déréglement, désordre, etc.

Si l'homme à son tour apporte dans un milieu déterminé une constitution, un tempérament, une idiosyncrasie, un état pathologique natif ou acquis exagérés, et sans modification préalable, il y aura aussi trouble, déréglement, crime, folie, etc.

Un rapport harmonique entre l'homme et son milieu, non-seulement dans l'ensemble, mais encore dans les parties, sera la condition de l'ordre ou de la santé sociale, comme les mêmes harmonies en médecine sont la condition de la santé individuelle.

Il ne pourra donc y avoir *responsabilité* bien appréciée, si le juge ou le jury, pour un délit quelconque, n'a pu, par lui-même et par les autres, étudier et comparer toutes les circonstances qui se rapporteront, et à l'organisation individuelle de l'accusé, et au monde extérieur dont il faisait partie.

FIN.

JUGES DU CONCOURS.

MM.

PROFESSEURS.... LALLEMAND, *Président.*
CAIZERGUES.
DUPORTAL.
RECH.
BÉRARD.

AGRÉGÉS..... BERTRAND.
FAGES, *Secrétaire.*

JUGES-SUPPLÉANS.

MM.

PROFESSEURS.... DUBREUIL.
. . . . . .

AGRÉGÉS..... POURCHÉ.
. . . . . .

CONCURRENS.

MM. FAURE.
VIGUIER.
KUHNHOLTZ.
BERTIN.
RENÉ.
BOILEAU-CASTELNAU.
JAUME.
VALETTE.
TRINQUIER.
BOYER.